

CHAPITRE 5

RAPPORT FINANCIER 2010

Les comptes de la Communauté urbaine de Lyon reflètent son activité. Ils sont réglementairement présentés dans un budget principal (pour l'essentiel) et dans quatre budgets annexes, ces derniers retraçant principalement l'activité communautaire en matière de distribution d'eau potable et d'assainissement.

Les analyses qui suivent sont réalisées sur des comptes consolidés, offrant une vision globale de l'évolution des finances communautaires sur les six années 2005-2010.

L'évolution de l'instruction comptable « M14 » au 1^{er} janvier 2006 (le pendant, pour les collectivités locales, du plan comptable général des entreprises) a conduit à reprendre les comptes de l'année 2005 pour les présenter sous une forme homogène à celle des années ultérieures.

En particulier, les subventions de cette année ont été éclatées entre subventions courantes, subventions exceptionnelles (participations aux déficits des ZAC) et subventions d'équipement (désormais des dépenses d'investissement).

L'année 2010 voit les ressources fiscales larges, qui ne comprennent en fait cette année qu'un concours financier de l'État (la compensation-relais), des allocations compensatrices et des reversements de fiscalité, progresser de 6,9 %.

L'épargne nette consolidée progresse de 171,0 M€ à 204,9 M€. Les ratios prudentiels s'établissent à 10,5 % pour le service de la dette et 3,9 ans pour la capacité de désendettement.

L'investissement opérationnel a été financé par autorisations de programmes à hauteur de 545,6 M€ ; 506,3 M€ ont été consacrés au paiement de projets.

1. PRODUITS D'EXPLOITATION	74
1.1. Fiscalité et compensations fiscales	74
1.2. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères	79
1.3. La redevance d'assainissement	79
1.4. La dotation globale de fonctionnement	80
2. CHARGES D'EXPLOITATION	81
2.1. Charges de personnel	81
2.2. Prestations à l'entreprise et services extérieurs	83
2.3. Subventions et fonds de concours	83
2.4. Contingents et participations obligatoires	83
3. ÉPARGNE	84
4. LA DETTE COMMUNAUTAIRE	87
4.1. Encours au 31 décembre 2010	87
4.2. Dette à court terme	88
4.3. Ratios prudentiels	88
5. L'INVESTISSEMENT	89
5.1. Ressources d'investissement	89
5.2. Dépenses d'investissement	90
6. GESTIONS EXTERNES	91
6.1. Les garanties d'emprunts	91
6.2. Généralités sur les gestions externes	91
6.3. Les services urbains	93
6.4. Le logement social et les offices publics de l'habitat	93
6.5. Les transports	94
6.6. L'environnement	95
6.7. L'aménagement urbain	95
6.8. Développement économique et rayonnement	96
7. ANNEXES	97
7.1. Principes comptables et consolidation des comptes	97
7.2. Méthode de rapprochement des comptes 2005-2010	101
7.3. Historiques des comptes	102
7.4. Autres données	108
8. LEXIQUE	109
Table des abréviations	110

1. PRODUITS D'EXPLOITATION

1.1. FISCALITÉ ET COMPENSATIONS FISCALES

1.1.1. Une année de transition

De 2003 à 2009, la Communauté urbaine de Lyon a relevé de la taxe professionnelle unique, régime fiscal devenu caduc avec la suppression de la taxe professionnelle.

À compter de 2011, elle percevra d'autres ressources, pour une part seulement issues de la nouvelle fiscalité professionnelle locale.

L'année 2010 est donc singulière : tandis que les entreprises se sont acquittées de nouveaux impôts au bénéfice de l'État (cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux), la Communauté urbaine de Lyon a reçu de ce dernier une « compensation-relais », concours hybride calculé pour une part en fonction des bases traditionnelles de la taxe professionnelle et pour une autre part en fonction des bases de la nouvelle cotisation foncière des entreprises (CFE).

1.1.2. Taux de la TP et de la CFE

Durant toute la période d'application de la taxe professionnelle unique, le Conseil de communauté a choisi de maintenir le niveau de pression fiscale existant en 2002 dans le périmètre communautaire : le taux de TP a été fixé, puis maintenu, à 20,01 %. La modification de périmètre, au 1^{er} janvier 2007 (intégration des communes de Givors et Grigny, au sud de l'agglomération) a donné lieu à un ajustement visant toujours au maintien de la pression fiscale dans le nouvel ensemble : le taux de TP est passé à 20,09 %.

En 2010, la série des taux d'imposition intéressant les entreprises connaît une rupture ; le taux voté par le Conseil de la Communauté urbaine n'est qu'une composante du taux de CFE appliqué.

Taux d'imposition

	2005	2006	2007*	2008	2009	2010
Fiscalité professionnelle locale	Taxe professionnelle					CFE
Taux	20,01 %	20,01 %	20,09 %	20,09 %	20,09 %	27,26 %

(*) modification du périmètre communautaire

Le taux moyen 2010 de la CFE parmi les 13 communautés urbaines à fiscalité professionnelle unique est de 30,50 % ; le taux appliqué dans l'agglomération lyonnaise est le plus faible des taux observés dans les 7 communautés urbaines de plus de 500 000 habitants (il est inférieur de 16 % à la moyenne des autres communautés urbaines membres de ce groupe).

Toutes les entreprises ont payé leur CFE avec l'application effective de ce taux : le processus de convergence des taux, entamé en 2003, est arrivé à son terme. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) acquittée par certaines entreprises est calculée à un taux fixé au niveau national ; de même que les tarifs de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

Le taux-relais choisi par le Conseil de communauté en 2010 (20,89 %) est plus fort que le taux de taxe professionnelle de l'année 2009 ; cette augmentation n'a cependant contribué qu'à hauteur de 0,7 % au produit de la compensation-relais. Le taux-relais détermine par ailleurs à hauteur des deux tiers le taux de la CFE applicable en 2010.

Taux de CFE

		(a)	(b)	(a)x(b)
		Taux votés	Coefficient correctif d'ensemble	Taux calculés
(1)	Taux-relais de la CU Lyon (2010)	20,89 %	0,88074	18,40 %
(2)	Taux de TP du département du Rhône (2009)	7,57 %		6,67 %
(3)	Taux de TP de la région Rhône-Alpes (2009)	2,49 %		2,19 %
(1)+(2)+(3)	Taux de CFE (2010)			27,26 %

Le coefficient correctif d'ensemble correspond à l'intégration dans le taux de CFE de l'abattement de 16 % qui s'appliquait précédemment aux bases de taxe professionnelle et à la rétrocession, par l'État, d'une partie des frais de gestion qu'il prélevait, en sus des produits votés, sur les contribuables.

1.1.3. Évolution des bases de taxe professionnelle

Afin de neutraliser les effets des réformes (notamment, en matière de taxe professionnelle, la suppression progressive de la part des salaires, puis la réduction de la fraction imposable des recettes), une analyse en termes de bases reconstituées est présentée ci-dessous.

Les bases traditionnelles de la taxe professionnelle (non taxées en 2010) atteignent 2 905,2 M€ en 2010, soit une progression de 6,8 % par rapport à 2009.

Taxe professionnelle

	2005	2006	2007*	2008	2009	2010
bases taxables (en M€)	2 385,5	2 445,4	2 540,3	2 602,8	2 719,3	2 905,2
variation n/n-1 (en %)	+ 1,0 %	+ 2,5 %	+ 3,9 %	+ 2,5 %	+ 4,5 %	+ 6,8 %

(*) modification du périmètre communautaire

Les bases reconstituées progressent quant à elles de 1,2 % seulement, du fait du mode de calcul de la compensation-relais, qui ne répercute que très partiellement la hausse du taux décidée par le Conseil de communauté.

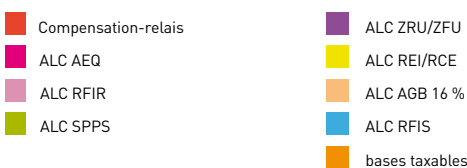
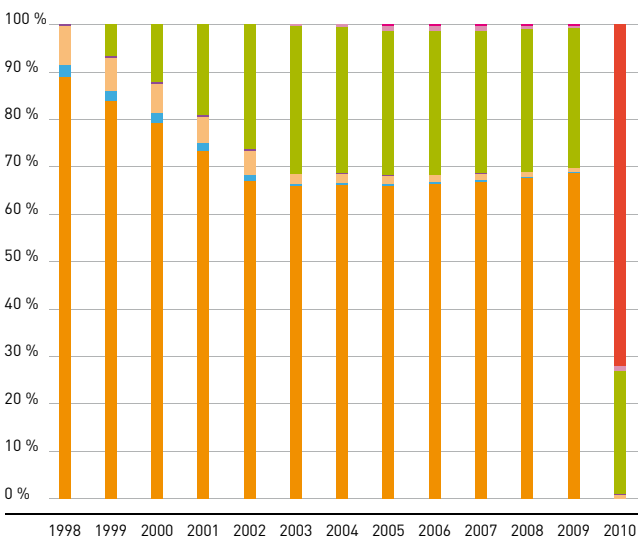
Taxe professionnelle

	2005	2006	2007*	2008	2009	2010
bases taxables (en M€)	2 385,5	2 445,4	2 540,3	2 602,8	2 719,3	-
variation n/n-1 (en %)	+ 1,0 %	+ 2,5 %	+ 3,9 %	+ 2,5 %	+ 4,5 %	- 100,0 %
toutes allocations compensatrices de TP (éq. bases, en M€)	1 208,9	1 216,8	1 235,7	1 222,5	1 217,5	3 982,4
variation n/n-1 (en %)	+ 2,2 %	+ 0,7 %	+ 1,5 %	- 1,1 %	- 0,4 %	n.s.
bases reconstituées (en M€)	3 594,4	3 662,2	3 776,0	3 825,3	3 936,8	3 982,4
variation n/n-1 (en %)	+ 1,4 %	+ 1,9 %	+ 3,1 %	+ 1,3 %	+ 2,9 %	+ 1,2 %

notes :

- éq. bases = équivalent bases ; montant des allocations compensatrices divisé par le taux de taxe professionnelle de l'année courante, ou le taux relais pour 2010
- pour les années 2004 à 2009, la fraction de la dotation de compensation correspondant à la suppression de la part des salaires de l'assiette de la taxe professionnelle est prise en compte
- bases reconstituées = somme des bases taxables et des équivalents-bases
- (*) modification du périmètre communautaire

Part des bases taxables et des allocations compensatrices (ALC) dans les bases reconstituées



Sur un peu plus de 10 ans, la structure des équivalents-bases de taxe professionnelle a évolué en trois temps, avec :

- une forte progression de la part des allocations compensatrices (ALC) entre 1998 et 2003, due principalement à la suppression progressive de la part des salaires : elle est passée de 11 % à 34 % du total ;
- de 2004 à 2009, un recul lent des allocations compensatrices, malgré l'extension de leur champ, avec par exemple la réduction de la fraction imposable des recettes (RFIR) passant progressivement de 10 % en 2002 à 6 % à compter de 2005. Ce recul est davantage imputable à la modicité de la croissance des compensations accordées par l'État, voire à leur amputation (l'ALC RFIR qui représentait 48,3 M€ d'équivalent-bases en 2007 n'en représente plus que 27,7 M€ en 2010, soit une baisse de 43 %) ;

- le caractère exceptionnel de l'année 2010 est illustré de nouveau par le fait que la totalité des bases reconstituées sont issues de compensations.

À noter : la compensation de la suppression des salaires de la base de la taxe professionnelle a pris une nouvelle forme à compter de 2004, en étant intégrée dans la dotation globale de fonctionnement. Elle a été réintroduite ici pour assurer la continuité du périmètre de l'analyse.

1.1.4. Structure des bases de CFE

Les établissements donnant lieu au paiement de la cotisation foncière des entreprises sont au nombre de 78 724 en 2010, en progression de 2,6 % par rapport au nombre de contribuables à la taxe professionnelle de l'année précédente.

Une partie des contribuables ayant acquitté la CFE a par ailleurs cotisé, en fonction de l'importance de leur chiffre d'affaires, à la CVAE ; d'autres, de par leur nature, ont cotisé à l'IFER ou à la TASCOM. Pour ces trois impôts, les collectivités ne disposent, au titre de 2010, d'aucune information détaillée. Les éléments qui suivent ne concernent ainsi que la CFE (pour mémoire, elle représenterait au plan national 23 % de l'ensemble CFE, CVAE, IFER et TASCOM, selon les éléments estimés par la DGCL cités dans le rapport « Carrez-Thénault » sur la maîtrise des dépenses publiques).

Nombre de contribuables

	2005	2006	2007*	2008	2009	2010
Nombre de contribuables	67 077	68 981	71 428	74 184	76 707	78 724
variation n/n-1		+ 2,8 %	+ 3,5 %	+ 3,9 %	+ 3,4 %	+ 2,6 %

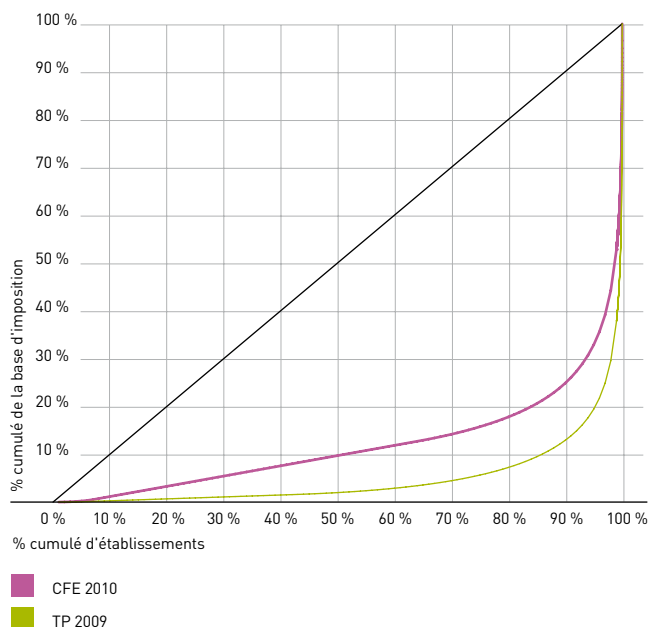
(*) modification du périmètre communautaire

1.1.5. Concentration de la base d'imposition

Soixante pour cent de la base taxable de CFE est issue de 2 200 établissements (alors qu'il n'en fallait que 640 dans le cadre de la taxe professionnelle en 2009). Cinq pour cent des contribuables représentent 67 % de la base taxable (81 % pour la TP 2009) ; inversement, 90 % des établissements comptent pour 25 % de la base de CFE (13 % pour la TP 2009).

Sur l'ensemble des contribuables, l'indice de Gini ressort à 0,76 en 2010 (CFE) ; il était de 0,90 en 2009 (TP), dénotant une moindre concentration de la base taxable.

Concentration de la base d'imposition Ensemble des contribuables

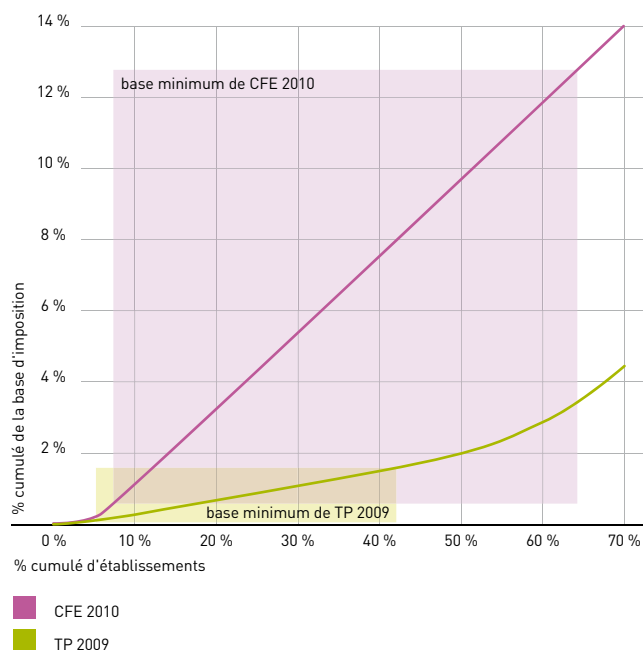


1.1.6. Base minimum d'imposition et concentration de la base d'imposition

La courbe de Lorenz de CFE 2010 est très différente de la courbe de Lorenz de 2009 en ce qu'elle possède une partie parfaitement rectiligne jusqu'au-delà de 60 % des contribuables. Le graphique ci-dessous présente un zoom sur les 14 premiers pour cent de la base d'imposition cumulée.

En 2009, 28 116 contribuables (36,7 % du total) relevaient de la base minimum (1 433 € en base taxable, soit 84 % d'une base brute de 1 706 €), pour un total de base de 40,5 M€ et un surplus de base de 26,0 M€. Au-delà de 5,3 % des contribuables, et en-deçà de 41,9 %, la courbe de Lorenz est plate, et le cumul des bases des contribuables concernés, au regard du total des bases de taxe professionnelle, est de 1,5 % du total.

Concentration de la base d'imposition des contribuables relevant de la base minimum



La mise en place de la CFE prévoit toujours l'application d'une base minimum. En l'occurrence, elle est maintenue au niveau de la base minimum de TP de 2009, soit 1 706 € (l'abattement de 16 % ne s'applique plus : il est incorporé dans le taux de la CFE, voir plus haut).

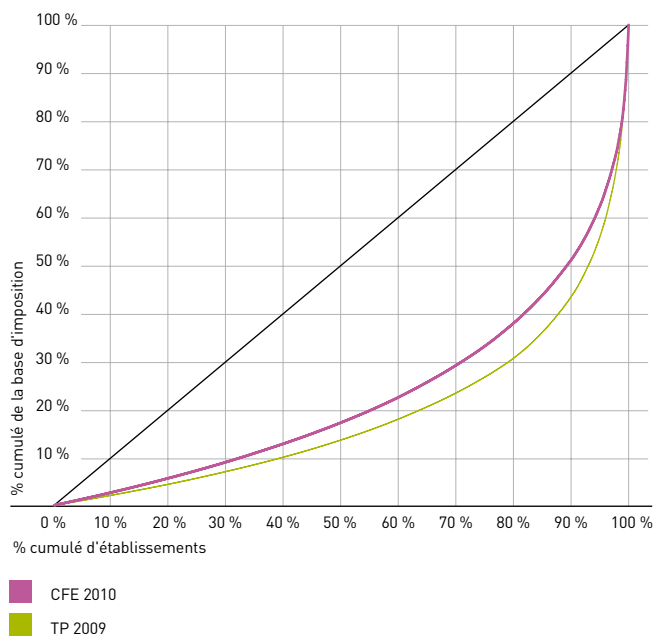
Parce que la base d'imposition ne porte plus que sur une composante foncière, un plus grand nombre de contribuables relèvent de ce dispositif : ils sont 44 789 (56,9 % du total) à être concernés, pour un total de bases de 76,4 M€ et un surplus de base de 56,1 M€. Par conséquent, au-delà de 7,3 % et en-deçà de 64,2 % des contribuables, la courbe de Lorenz (CFE 2010) est droite pour une progression des bases de 12,2 % du total.

La situation des contribuables relevant de la base minimum est plus favorable avec la suppression de la taxe professionnelle : leur cotisation de CFE est inférieure de 6 % à ce qu'elle aurait été si la TP avait été maintenue.

1.1.7. Gros contribuables et concentration de la base d'imposition

En 2009, 653 contribuables réunis représentaient 60 % de la base d'imposition de la TP. La concentration de la base d'imposition, sur ce sous-groupe, était plus marquée qu'avec la CFE : les 20 % plus gros contribuables représentaient 70 % de la base, alors qu'il en faut 30 % en 2010. L'indice de Gini pour la CFE, ressort à 0,55 ; il était de 0,62 pour la TP.

Concentration de la base d'imposition des gros contribuables



Les bases de la cotisation foncière des entreprises sont ainsi moins concentrées que celles de la taxe professionnelle.

1.1.8. Répartition des contribuables à la CFE par secteur d'activité

Les données accessibles au titre de 2010 permettent pour la première fois de répartir les contribuables à la CFE et les bases de cette taxe par section de la nomenclature d'activités française dans sa deuxième révision (NAF 2008).

Pour les années antérieures, le type d'activité était celui de la première révision de la NAF. Il n'est pas possible d'établir une correspondance entre le nouveau découpage et le précédent, aussi un nouvel historique est-il amorcé cette année.

Précédemment (jusqu'en 2009) l'industrie manufacturière représentait de l'ordre de 7 % du nombre des contribuables pour 35 % de la base taxable de la TP. Elle recule légèrement en effectif (environ 6 % des contribuables) comme en part de la base de CFE (25 %).

Les services (secteur tertiaire) représentaient 83 % des contribuables et 58 % des bases taxables de la TP en 2009. Ils regroupent 85 % des contribuables et 67 % de la base d'imposition à la CFE. En l'absence de données sur la CVAE, l'IFER et la TASCOM, il n'est pas possible d'apprécier dans l'immédiat l'impact de la suppression de la TP sur la répartition de la pression fiscale entre les différents secteurs d'activités.

Répartition par section de la NAF (révision 2, 2008)

Section	Code section	En % de la base totale de CFE	En % du nombre des contribuables
Agriculture, sylviculture et pêche	A	0,0 %	0,1 %
Industries extractives	B	0,1 %	0,0 %
Secteur primaire		0,1 %	0,1 %
Industrie manufacturière	C	24,6 %	5,7 %
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	D	3,1 %	0,5 %
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	E	1,0 %	0,4 %
Construction	F	4,1 %	7,9 %
Secteur secondaire		32,8 %	14,5 %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	G	22,1 %	23,6 %
Transports et entreposage	H	8,6 %	2,0 %
Hébergement et restauration	I	4,6 %	5,7 %
Information et communication	J	4,2 %	3,8 %
Activités financières et d'assurance	K	4,8 %	3,7 %
Activités immobilières	L	1,6 %	4,8 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	M	9,8 %	17,3 %
Activités de services administratifs et de soutien	N	3,6 %	4,6 %
Administration publique	O	0,0 %	0,0 %
Enseignement	P	0,9 %	1,8 %
Santé humaine et action sociale	Q	4,4 %	11,8 %
Arts, spectacles et activités récréatives	R	0,8 %	1,1 %
Autres activités de services	S	1,3 %	3,9 %
Secteur tertiaire		66,8 %	84,1 %
Non ventilé		0,3 %	1,3 %
Ensemble		100,0 %	100,0 %

1.1.9. Le produit de la compensation-relais

Le produit de la compensation-relais, concours financier versé exceptionnellement en 2010 en substitution de la taxe professionnelle supprimée, est de 583,4 M€ :

- 583,7 M€, correspondant au produit des bases « traditionnelles » de TP déclarées par les entreprises en 2009 par le taux de TP voté en 2009 : 2 905,2 M€ x 20,09 % ;
- majoré de 4,2 M€, correspondant au produit des bases de CFE 2010 par 84 % de l'écart entre le taux-relais retenu par le Conseil de communauté et le taux voté en 2009 : 627,5 M€ x 84 % x (20,89 % - 20,09 %) ;
- minoré de 4,5 M€, correspondant à la contribution communautaire à la péréquation financière au profit des communes du Rhône, organisée à travers le fonds départemental dit « de péréquation de la taxe professionnelle ».

1.1.10. L'absence d'impôts « ménages »

Bien qu'une partie significative de la taxe foncière sur les propriétés bâties soit supportée par les entreprises, la taxe d'habitation et les taxes foncières sont communément appelées des impôts « ménages ». La taxe d'habitation, acquittée par les occupants des logements, qu'ils soient locataires ou propriétaires, ne concerne effectivement que les ménages. La taxe foncière sur les propriétés bâties est acquittée par les propriétaires des locaux d'habitation et des locaux d'activités ou industriels.

Depuis que la fiscalité professionnelle unique a été mise en œuvre en 2003, la Communauté urbaine de Lyon a fait le choix de ne pas recourir aux impôts « ménages ».

1.1.11. Reversements de fiscalité

L'application de la fiscalité professionnelle unique entraîne l'apparition de flux financiers entre les communes et leur EPCI. Les plus importants d'entre eux sont les attributions de compensation, qui permettent en premier lieu de neutraliser les effets de la spécialisation fiscale. Ces attributions sont calculées comme la différence entre la ressource « taxe professionnelle » des communes et la ressource « impôts ménages » communautaire perçues au titre de 2002, dernière année d'application de la fiscalité « quatre taxes ». De ce fait, le passage en FPU s'est accompagné d'un gonflement des masses en recettes et en dépenses à partir de 2003. En 2010, les attributions de compensation atteignent 201,2 M€. Ce montant est un solde : 30 communes reçoivent des attributions de compensation tandis que 27 autres en versent, situation singulière découlant de la forte intégration fiscale - associée à l'importante intégration de compétences - préalable à la mise en place de la fiscalité professionnelle unique.

Au côté des composantes fiscales, les attributions de compensation comprennent, depuis 2004, une fraction correspondant à la prise en charge partielle des contributions communales pour déficit de logements sociaux. En 2010, cette prise en charge représente 0,7 M€.

Plusieurs transferts de compétences ont entraîné des ajustements des montants des attributions de compensation de certaines communes : « coordination ou soutien financier à des manifestations culturelles de rayonnement d'agglomération » et « soutien financier aux clubs sportifs professionnels » en 2005, « politique du logement d'intérêt communautaire » en 2006, « tourisme » en 2010.

L'évolution marquée des attributions de compensation versées en 2007 est liée à la modification du périmètre communautaire.

Le montant de la dotation de solidarité communautaire versée aux communes s'est élevé à 17,5 M€ en 2010, en progression de 3,5 % entre 2009 et 2010, et de 3,8 % en moyenne sur la période.

Reversements de fiscalité

en millions d'euros	2005	2006	2007*	2008	2009	2010
Reversement de la Communauté urbaine de Lyon aux communes						
Attributions de compensation	205,0	208,4	212,7	212,6	211,4	211,7
Dotations de solidarité	14,5	14,8	16,1	16,6	16,9	17,5
Ensemble	219,5	223,2	228,8	229,2	228,3	229,2
Reversement des communes à la Communauté urbaine de Lyon						
Attributions de compensation	11,0	10,9	10,6	10,6	10,6	10,5

(*) modification du périmètre communautaire

1.1.12. Évolution des ressources fiscales larges

Du fait des évolutions constantes de la fiscalité locale en cours de période, jusqu'à la disparition de la taxe professionnelle en 2010, l'analyse des ressources fiscales nécessite de consolider le produit fiscal effectivement issu de la taxation, les allocations compensatrices et les reversements de fiscalité. Cette consolidation permet d'apprécier plus justement l'évolution des ressources fiscales totales de la Communauté urbaine.

Évolution des ressources fiscales larges

en millions d'euros

PRODUIT FISCAL	2005	2006	2007*	2008	2009	2010
Taxe d'habitation	-	-	-	-	-	-
Taxe foncière sur les propriétés bâties	-	-	-	-	-	-
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	-	-	-	-	-
Taxe professionnelle	473,0	484,8	505,8	518,3	541,8	-
Sous-total produit fiscal	473,0	484,8	505,8	518,3	541,8	-
variation n/n-1, en %	+ 0,9 %	+ 2,5 %	+ 4,3 %	+ 2,5 %	+ 4,5 %	- 100,0 %

COMPENSATIONS FISCALES LARGES	2005	2006	2007*	2008	2009	2010
Taxe d'habitation et taxes foncières	-	-	-	-	-	-
Compensation-relais	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	583,4
Taxe professionnelle (variable d'ajustement)	24,6	23,3	22,5	17,5	14,7	13,5
... dont réduction de la fraction imposable des salaires	3,4	3,0	2,7	1,9	1,6	1,4
... dont abattement général de 16 % des bases	10,5	9,3	8,3	6,1	5,1	4,6
... dont réduction de la fraction imposable des recettes	9,1	9,3	9,7	7,4	6,2	5,8
... dont exonérations dans les zones d'aménagement du territoire	1,7	1,6	1,8	2,1	1,9	1,6
Taxe professionnelle, suppression de la part salaires	217,2	220,2	226,4	228,8	230,6	230,6
... dont montants notifiés par l'État	217,2	220,2	225,7	228,1	229,9	230,6
... dont contentieux CCRS	s.o.	s.o.	0,7	0,7	0,7	(0,7)
Taxe professionnelle, activités équestres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Sous-total allocations compensatrices	241,9	243,5	248,9	246,3	245,3	827,4
variation n/n-1, en %	+ 2,2 %	+ 0,7 %	+ 2,2 %	- 1,1 %	- 0,4 %	+ 237,3 %

REVERSEMENTS DE FISCALITÉ	2005	2006	2007*	2008	2009	2010
Attributions de compensation versées	- 205,0	- 208,4	- 212,7	- 212,6	- 211,4	- 211,7
Attributions de compensations reçues	+ 11,0	+ 10,9	+ 10,6	+ 10,6	+ 10,6	+ 10,5
Dotations de solidarité communautaire	- 14,5	- 14,8	- 16,1	- 16,6	- 16,9	- 17,5
Contributions communales pour déficit de logements sociaux	+ 0,8	+ 0,7	+ 0,8	+ 0,7	+ 0,9	+ 0,7
Sous-total reversements de fiscalité	- 207,6	- 211,6	- 217,4	- 217,8	- 216,8	- 218,0
variation n/n-1, en %	+ 3,4 %	+ 1,9 %	+ 2,7 %	+ 0,2 %	- 0,5 %	+ 0,5 %

RESSOURCES FISCALES TOTALES	2005	2006	2007*	2008	2009	2010
Total	507,3	516,7	537,3	546,7	570,3	609,4
variation n/n-1, en %	+ 0,5 %	+ 1,8 %	+ 4,0 %	+ 1,7 %	+ 4,3 %	+ 6,9 %

s.o. : sans objet

[*] modification du périmètre communautaire

Toutes les allocations compensatrices de taxe professionnelle évoluent sans rapport avec les allègements accordés aux contribuables car elles servent à l'ajustement des concours financiers de l'État « sous enveloppe », dans le cadre du « contrat de stabilité ». À 13,5 M€, elles sont en recul de 8 % par rapport à 2009. Sur la période 2005-2010, elles ont diminué de 45 %.

L'allocation compensatrice de la suppression de la composante salaires de l'assiette de la taxe professionnelle a été transformée en 2004 en une « dotation de compensation » intégrée dans la dotation globale de fonctionnement (DGF). Elle est reprise ici pour illustrer l'impact du démantèlement progressif de la fiscalité professionnelle sur l'évolution des ressources communautaires. Elle progresse de 0,3 % en 2010, pour une évolution moyenne sur la période 2005-2010 de 0,9 % par an.

Une ligne du tableau ci-dessus correspond au résultat d'un contentieux initié par la modification de périmètre en 2007. Le produit de la dotation de compensation de 2010 a été majoré de 2,1 M€, répartis ici selon les années de rattachement.

Entre 2009 et 2010, les ressources fiscales larges ont progressé de 6,9 %. Depuis 2004, sans que soit retraitée la modification du périmètre de 2007, leur croissance moyenne a été de 3,2 % par an.

1.2. LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La Communauté urbaine perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) du fait de sa compétence en matière de collecte et de traitement des déchets. La taxe est acquittée, pour 32 % de son total, par des propriétaires de locaux d'activités.

Le Conseil de communauté vote les taux de la TEOM depuis 2005. Le taux moyen pondéré, après avoir augmenté de 6,5 % entre 2005 et 2006, a baissé en 2007 de 1,7 % pour s'établir à 6,30 % (6,41 % en 2006). Avec la stabilisation des taux d'imposition depuis 2007, le taux est resté inchangé jusqu'en 2009. Il recule de 2,3 % en 2010, suite à la décision du Conseil de communauté de réduire les taux associés aux collectes assurées six fois par semaine.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taux d'imposition

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
6 collectes/semaine, service "complet"	6,74 %	7,13 %	7,00 %	7,00 %	7,00 %	6,79 %
6 collectes/semaine, service "normal"	6,16 %	6,55 %	6,52 %	6,52 %	6,52 %	6,32 %
3 collectes/semaine, service "normal"	4,66 %	5,05 %	5,05 %	5,05 %	5,05 %	5,05 %
2 collectes/semaine, service "normal"	3,73 %	4,12 %	4,12 %	4,12 %	4,12 %	4,12 %
1 collecte/semaine, service "normal"	2,58 %	2,97 %	2,97 %	2,97 %	2,97 %	2,97 %
Moyenne	6,02 %	6,41 %	6,30 %	6,30 %	6,30 %	6,15 %

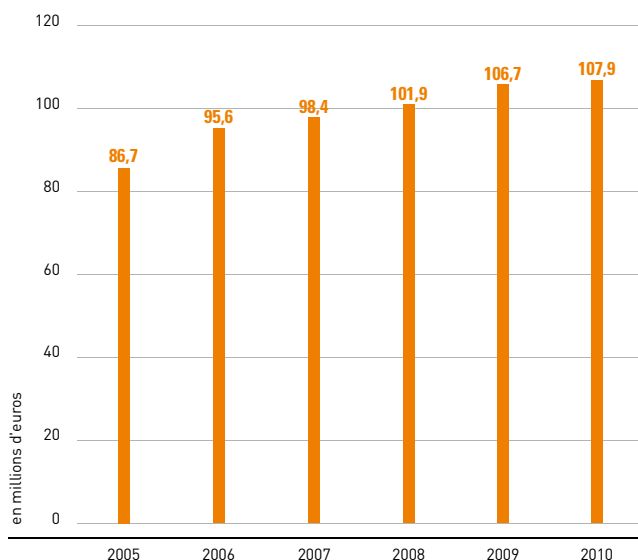
Pour mémoire, l'augmentation des taux décidée en 2006 par le Conseil de communauté découlait de trois facteurs principaux :

- surcoûts en énergie et produits chimiques pour respecter les nouvelles normes de rejets gazeux des deux usines d'incinération ;
- surcoûts liés à la fermeture d'un centre d'enfouissement technique communautaire ;
- surcoûts liés à l'accroissement de l'offre de service, avec l'apparition de nouvelles déchèteries, l'ouverture de celles-ci le dimanche, la prise en charge des déchets dangereux des ménages.

Le produit de TEOM atteint 107,9 M€ en 2010, en progression de 1,2 % par rapport à 2009.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est la deuxième ressource propre du Grand Lyon : elle représente 8,4 % des produits de fonctionnement consolidés.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, produit

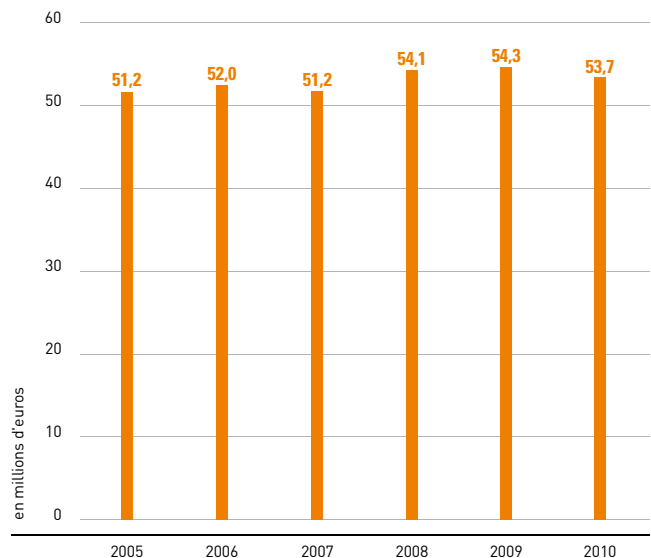


1.3. LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Troisième ressource propre de la Communauté urbaine, la redevance d'assainissement est perçue sur la facture d'eau proportionnellement à la consommation ; elle s'élève en 2010 à 0,8452 €/m³ HT.

La redevance d'assainissement est exclusivement affectée au budget annexe de l'assainissement. Elle atteint 53,7 M€ en 2010, en baisse de 1,0 % par rapport à 2009 (- 0,6 M€). Sur la période 2005-2010, la progression du produit est faible, en lien avec le tassement de la consommation d'eau et les conditions climatiques estivales.

Redevance d'assainissement



Pour les particuliers, la redevance représente en 2010 un peu plus du quart du prix de l'eau.

Celui-ci comprend plusieurs éléments détaillés dans le tableau cidessous. La part variable du prix hors taxe comprend :

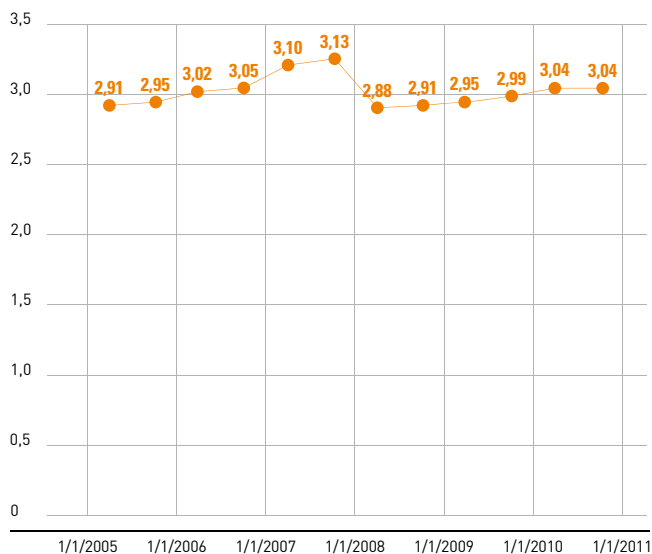
- le prix de l'eau comme matière première ; c'est la partie du prix qui revient au fermier ;
- la redevance d'assainissement, au profit de la Communauté urbaine ;
- des taxes prélevées pour le compte de Voies Navigables de France (établissement public créé en 1991 pour assurer l'entretien des voies navigables) ;
- des redevances prélevées au profit de l'Agence de l'eau : une part au titre de l'eau potable et de la solidarité avec les communes rurales (depuis 2005), et une autre au titre de la lutte contre la pollution.

La redevance d'abonnement pour un compteur de 15 mm (33,12 € HT au second semestre 2010) correspond aux besoins d'un ménage-type consommant 60 m³ d'eau par semestre (référence INSEE). Au profit du fermier, elle est actualisée deux fois par an. Ces montants font l'objet d'une TVA au taux de 5,5 %.

Prix de l'eau

	2005		2006		2007		2008		2009		2010	
	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre
EAU POTABLE (€ HT/M³)	1,2478	1,2744	1,2993	1,3179	1,3249	1,3487	1,0841	1,1005	1,1254	1,1473	1,1454	1,1471
Eau (matière première)	1,1934	1,2200	1,2469	1,2655	1,2725	1,2963	1,0317	1,0481	1,0611	1,0830	1,0811	1,0828
Redevance Agence de l'eau, part "eau potable et solidarité avec les communes rurales"	0,0479	0,0479	0,0479	0,0479	0,0479	0,0479	0,0479	0,0479	0,0599	0,0599	0,0599	0,0599
Taxe Voies Navigables de France	0,0065	0,0065	0,0045	0,0045	0,0045	0,0045	0,0045	0,0045	0,0044	0,0044	0,0044	0,0044
ASSAINISSEMENT (€ HT/M³)	1,0322	1,0322	1,0695	1,0595	1,1005	1,1005	1,1225	1,1225	1,1339	1,1337	1,1825	1,1825
Redevance d'assainissement	0,6902	0,6902	0,7220	0,7220	0,7530	0,7530	0,7850	0,7850	0,7964	0,7964	0,8452	0,8452
Redevances Agence de l'eau, parts "renouvellement des réserves/ rénovation et pollution"	0,3300	0,3300	0,3300	0,3200	0,3300	0,3300	0,3200	0,3200	0,3200	0,3200	0,3200	0,3200
Taxe Voies Navigables de France	0,0120	0,0120	0,0175	0,0175	0,0175	0,0175	0,0175	0,0175	0,0175	0,0173	0,0173	0,0173
Abonnement pour un compteur de 15 mm (€ HT/semestre)	28,6000	29,2400	29,8800	31,0700	30,5000	31,0700	31,5500	32,0500	32,4500	33,1200	33,0700	33,1200
TVA												
sur la consommation (€/m ³)	0,1254	0,1269	0,1303	0,1308	0,1334	0,1347	0,1214	0,1223	0,1243	0,1255	0,1280	0,1281
sur l'abonnement (€/semestre)	1,5730	1,6082	1,6434	1,7089	1,6775	1,7089	1,7353	1,7628	1,7848	1,8216	1,8189	1,8216
Prix de l'eau (€ TTC/m³) sur la base d'une consommation de 60 m³/semestre	2,9083	2,9476	3,0245	3,0545	3,0951	3,1302	2,8827	2,9088	2,9541	2,9888	3,0374	3,0401
STRUCTURE DU PRIX DE L'EAU												
Eau (matière première)	41,0 %	41,4 %	41,2 %	41,4 %	41,1 %	41,4 %	35,8 %	36,0 %	35,9 %	36,2 %	35,6 %	35,6 %
Redevance d'assainissement	23,7 %	23,4 %	23,9 %	23,6 %	24,3 %	24,1 %	27,2 %	27,0 %	27,0 %	26,6 %	27,8 %	27,8 %
Autres redevances et taxes	35,2 %	35,2 %	34,9 %	34,9 %	34,6 %	34,5 %	37,0 %	37,0 %	37,1 %	37,1 %	36,6 %	36,6 %

Prix de l'eau (€ TTC/m³) tout compris, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 m³



1.4. LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La dotation globale de fonctionnement perçue par la Communauté urbaine de Lyon comporte, depuis 2005, deux grandes parts :

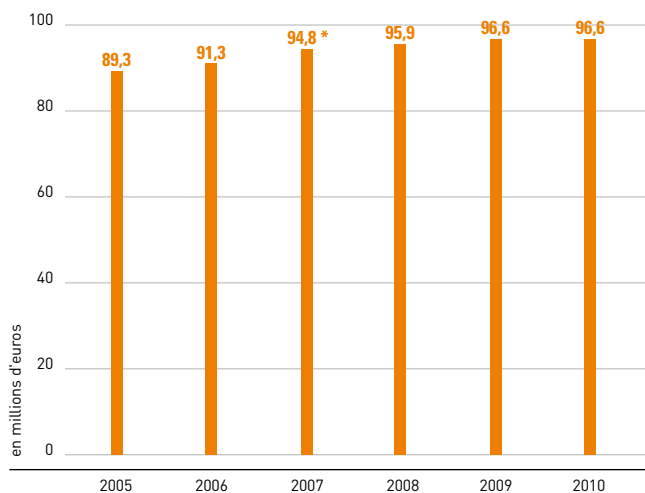
- la dotation d'intercommunalité s'élève à 96,6 M€ et représente 29 % de la dotation globale de fonctionnement perçue. Le Comité des finances locales a choisi de ne pas indexer, au titre de 2010, la dotation d'intercommunalité par habitant ;

- la dotation de compensation, substituée à l'allocation compensatrice de la suppression de la fraction imposable des salaires dans la base de taxe professionnelle et à une attribution du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, atteint 235,6 M€, soit 71 % du total. Elle progresse de 1,2 %, bien que le Comité des finances locales ait retenu une indexation de 0,3 %.

Au total, la dotation globale de fonctionnement représente 332,2 M€ et progresse de 0,8 % par rapport à 2009. Ces chiffres intègrent un produit exceptionnel de 2,1 M€ au titre de la régularisation de la dotation de compensation des années 2007 à 2009 de l'ex-dotation de compensation de la communauté de communes Rhône-Sud à laquelle appartenaient les communes de Givors et Grigny avant leur intégration au Grand Lyon. Cette fraction intercommunale de 0,7 M€ par an n'avait pas fait l'objet en 2007 du transfert financier à la Communauté urbaine.

Aussi, hors cette régularisation, la dotation globale de fonctionnement ne progresse que de 0,2 %.

Dotation d'intercommunalité



(*) modification du périmètre communautaire

2. CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont des dépenses nécessaires à la gestion courante de la collectivité. En comptabilité publique, tout comme en comptabilité privée, ces dépenses de fonctionnement sont retracées dans les comptes de la classe 6.

2.1. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont présentées ci-dessous selon le périmètre du chapitre budgétaire 012 de la M14 pour le budget principal, et des comptes correspondants pour les budgets annexes relevant de l'instruction comptable M49. Ces charges s'entendent nettes de remboursements comptabilisés aux comptes 6419 « remboursement sur rémunération », 70848 « facturation de personnels mis à disposition » et 7413 « DGF permanents syndicaux ».

En 2010, les charges de personnel consolidées représentent 20,6 % des dépenses réelles de fonctionnement retraitées. Elles atteignent 200,5 M€ soit une augmentation de 3,0 % par rapport à 2009. Ces charges intègrent les 3,9 M€ correspondant à la régie intéressée mise en place le 1^{er} janvier 2006 pour la gestion du périphérique Nord (compte 6218, « autre personnel extérieur »). Le tableau ci-après explique l'évolution de la masse salariale du budget principal entre 2005 et 2010. Il distingue d'une part l'évolution des éléments structurants de la masse salariale tels que l'effectif moyen payé et la valeur du point et, d'autre part, il identifie les événements ponctuels ayant eu un impact significatif sur les dépenses de personnel.

Charges de personnel						
en millions d'euros	2005	2006	2007*	2008	2009	2010
Budget principal corrigé	152,5	157,0	160,0	163,5	167,9	173,6
Budget principal	152,5	159,7	165,6	167,1	171,3	177,5
Correction charges de personnel de la régie intéressée du périphérique nord	-	-2,7	-3,4	-3,6	-3,4	-3,9
Correction charges de personnel suite à l'intégration de Givors et Grigny	-	-	-2,2	-	-	-
Budget annexe des eaux	-	0,0	0,2	0,2	0,2	0,3
Budget annexe de l'assainissement	23,2	23,4	23,9	24,2	25,2	25,2
Budget annexe du restaurant communautaire	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,4
Total	177,0	181,9	185,5	189,2	194,6	200,5
variation n/n-1 (%)		+2,7 %	+2,0 %	+2,0 %	+2,9 %	+3,0 %

[*] modification du périmètre communautaire

Décomposition de l'évolution de la masse salariale (budget principal) indicateurs

en millions d'euros	2005		2006		2007		2008		2009		2010	
	Montant	Évolution n/n-1	Montant	Évolution n/n-1	Montant	Évolution n/n-1	Montant	Évolution n/n-1	Montant	Évolution n/n-1	Montant	Évolution n/n-1
Masse salariale "brute" budget principal (chapitre 012)	156,278	+ 6,354	162,751	+ 6,473	169,043	+ 6,292	170,437	+ 1,394	176,508	+ 6,071	182,626	+ 6,118
indicateurs évolution	en M€	contribution à l'évolution	en M€	contribution à l'évolution	en M€	contribution à l'évolution	en M€	contribution à l'évolution	en M€	contribution à l'évolution	en M€	contribution à l'évolution
1- ÉLÉMENTS STRUCTURANTS MASSE SALARIALE												
Rémunération des personnels												
dont GVT (glissement)	+ 0,760	+ 12,0 %	+ 1,774	+ 27,4 %	+ 0,930	+ 14,8 %	+ 0,450	+ 32,3 %	+ 1,527	+ 25,2 %	+ 1,105	+ 18,1 %
dont effectif moyen payé	+ 3,100	+ 48,8 %	+ 0,340	+ 5,3 %	+ 0,320	+ 5,1 %	- 0,504	- 36,2 %	+ 1,642	+ 27,0 %	+ 3,182	+ 52,0 %
dont valeur du point (sans les charges)	+ 1,100	+ 17,3 %	+ 0,389	+ 6,0 %	+ 0,691	+ 11,0 %	+ 0,392	+ 28,1 %	+ 0,540	+ 8,9 %	+ 0,629	+ 10,3 %
Autres												
dont heures			- 0,055	- 0,8 %	- 0,100	- 1,6 %	+ 0,366	+ 26,3 %	+ 0,587	+ 9,7 %	- 0,188	- 3,1 %
dont garantie individuelle	+ 0,307	+ 4,8 %					+ 0,114	+ 8,2 %	+ 0,063	+ 1,0 %	- 0,092	- 1,5 %
dont agents du BPNL			+ 2,673	+ 41,3 %	+ 0,763	+ 12,1 %	+ 0,131	+ 9,4 %	- 0,177	- 2,9 %	+ 0,533	+ 8,7 %
dont viabilité hivernale			+ 0,108	+ 1,7 %	- 0,280	- 4,5 %			+ 0,132	+ 2,2 %	+ 0,791	+ 12,9 %
2- AUTRES ÉVÉNEMENTS												
intégration nouvelles					+ 2,223	+ 35,3 %						
intégration nouvelle											+ 0,045	n.s.
reclassement /			+ 0,665	+ 10,3 %	+ 1,078	+ 17,1 %			+ 0,351	+ 5,8 %		
rémunération congés							+ 0,278	+ 19,9 %				
changement périmètre									+ 1,242	+ 20,5 %		
augmentation spécifique	+ 0,715	+ 11,3 %			+ 0,164	+ 2,6 %	+ 0,141	+ 10,1 %				
Pour mémoire : faits marquants de l'exercice	augmentation taux de primes + indemnité exceptionnelle de sommet de grade hausse taux caisses de retraite	reclassement des agents de catégorie C rémunération des agents de la régie intéressée OPENLY (boulevard périphérique lyon nord)	intégration communes de Givors et Grigny reclassement (loi de modernisation de la fonction publique) hausse du FNAL	rémunération des congés non pris hausse du FNAL	transfert au chapitre 012 des dépenses liées à la participation du Grand Lyon aux mutuelles des personnels et au PDE, aux accidents du travail, à l'allocation invalidité	nouvelle compétence tourisme Effectif moyen payé : effet "report" reclassement des agents de catégories C (novembre 2009)						

n.s. : non significatif

L'effectif moyen payé de la Communauté urbaine, tous budgets confondus passe de 4 672 agents à 4 739 soit une augmentation des effectifs de 67 agents (+ 1,4 %). Le taux de vacance d'emploi se situe à 4,91 % (contre 5,3 % en 2009). Le tableau ci-contre illustre l'évolution de la structure de l'effectif moyen payé communautaire, par catégories d'emploi, de 2005 à 2010.

Structure des effectifs moyens payés par catégories d'emploi

	2005	2006	2007*	2008	2009	2010
catégorie A	581	584	607	622	644	685
catégorie B	509	512	547	559	572	581
catégorie C	3 509	3 508	3 489	3 438	3 456	3 473
total	4 599	4 604	4 643	4 619	4 672	4 739
variation n/n-1 en %	+ 1,6 %	+ 0,1 %	+ 0,8 %	- 0,5 %	+ 1,1 %	+ 1,4 %

(*) modification du périmètre communautaire

2.2. PRESTATIONS À L'ENTREPRISE ET SERVICES EXTÉRIEURS

Les prestations confiées à l'entreprise sont présentées selon le périmètre du compte de charges 61 « services extérieurs » des nomenclatures comptables M14 et M49.

En 2010, elles sont de 167,0 M€, en baisse de 2,0 % par rapport à 2009. Ce poste représente 17,2 % des dépenses réelles de fonctionnement retraitées. Les principaux domaines d'intervention des prestations confiées aux entreprises sont la collecte et le traitement des ordures ménagères (55,9 M€), le nettoyage (31,5 M€), l'entretien des routes et des équipements de voirie (34,3 M€) et l'assainissement (17,8 M€).

Prestations à l'entreprise et services extérieurs

en millions d'euros	2005	2006	2007*	2008	2009	2010
Budget principal	147,7	151,3	158,4	152,4	149,8	148,9
variation sur budget principal n/n-1 (%)		+ 2,4 %	+ 4,7 %	- 3,8 %	- 1,7 %	- 0,6 %
Budget annexe des eaux	0,2	0,2	0,1	0,3	0,3	0,2
Budget annexe de l'assainissement	16,5	18,5	19,4	19,2	20,2	17,8
Budget annexe du restaurant communautaire	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Total	164,5	170,2	178,0	172,1	170,4	167,0
variation consolidée n/n-1 (%)		+ 3,4 %	+ 4,6 %	- 3,4 %	- 0,9 %	- 2,0 %

(*) modification du périmètre communautaire

2.3. SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS

La réforme de la M14 a profondément modifié la prise en compte des subventions : à compter de 2006, les subventions d'équipement sont comptabilisées en investissement (au compte 204) tandis que les participations aux déficits des ZAC sont retracées au compte 674 (subventions exceptionnelles) ; seules les strictes subventions de fonctionnement continuent d'être comptabilisées en 657.

Pour permettre une étude pluriannuelle, les subventions de l'année 2005 ont été ventilées selon le périmètre de la M14 actuelle. Dans la même optique, les comptes de subventions d'exploitation inscrites au compte 6743 de la M49 (instruction comptable dont relèvent les budgets annexes des eaux et de l'assainissement) ont été assimilés au compte 657. Le compte 6742 de la M49 (subventions d'équipement) a été quant à lui assimilé au compte 204. En 2005, une annulation de mandat a été effectuée sur l'exercice 2004. Afin de conserver la cohérence de l'analyse, la réémission du mandat a été neutralisée en ôtant 8,0 M€ de l'exercice 2005.

Le total consolidé des subventions versées en 2010 est de 153,6 M€, en baisse de 2,4 % par rapport à 2009.

Les subventions d'équipement consolidées, en progression de 3,0 % (68,6 M€ contre 66,4 M€ en 2009) portent principalement sur les domaines de l'habitat pour 31 M€ (logement social, aides à la pierre) et des déplacements pour 15,8 M€ (centre de maintenance TGV Guillotière à Lyon, projet du réseau express de l'aire urbaine lyonnaise - REAL).

Les subventions de fonctionnement consolidées versées au compte 657 passent de 44,7 M€ en 2009 à 52,1 M€ en 2010 soit + 16,6 %. Elles concernent notamment l'aménagement urbain (17,9 M€), l'aide au secteur locatif (9,3 M€), les interventions économiques (8,5 M€), l'environnement (4,3 M€), les aides au tourisme (4,2 M€).

Les subventions exceptionnelles atteignent 32,9 M€ (- 29 % par rapport à 2009) dont 31,9 M€ au titre des ZAC. Cette baisse est

liée à l'avancement d'opérations d'aménagement d'envergure tel que le Grand Projet de Ville de la Duchère (10,6 M€ mandatés en 2009 contre 1,9 M€ sur 2010). Par ailleurs, il est à noter qu'une participation exceptionnelle a été versée en 2009 au SYTRAL pour la réalisation d'un parc relais en silo au Carré de Soie à Vaulx-en-Velin (4,0 M€).

Subventions

en millions d'euros	2005	2006	2007*	2008	2009	2010
Budget principal	108,4	108,5	99,9	139,1	155,7	151,5
657	36,8	48,3	44,5	46,7	43,3	51,0
674	25,3	17,6	22,4	37,9	46,4	32,9
204 corrigé	46,3	42,6	33,0	54,5	66,0	67,5
204	54,3	42,6	33,0	54,5	66,0	67,5
Correction annulation de mandat exercice antérieur	- 8,0					
Budget annexe des eaux	0,6	1,5	0,4	0,8	1,0	1,0
657	0,0	0,3	0,2	0,6	0,8	0,3
204	0,6	1,2	0,3	0,2	0,3	0,7
Budget annexe de l'assainissement	0,6	0,6	0,9	1,1	0,8	1,1
657	0,6	0,5	0,7	0,6	0,6	0,7
204	-	0,0	0,2	0,5	0,1	0,4
Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	-	-	-	-	-	-
657	-	-	-	-	-	-
674	-	-	-	-	-	-
204	-	-	-	-	-	-
Budget annexe du restaurant communautaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
657	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
674	-	-	-	-	-	-
204	-	-	-	-	-	-
Total	109,6	110,6	101,3	141,0	157,5	153,6
657	37,4	49,1	45,4	48,0	44,7	52,1
674	25,3	17,6	22,4	37,9	46,4	32,9
204 corrigé	46,9	43,8	33,5	55,2	66,4	68,6
204	54,9	43,8	33,5	55,2	66,4	68,6
Correction annulation de mandat exercice antérieur	- 8,0					

(*) modification du périmètre communautaire

2.4. CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES

Les contingents et participations obligatoires sont présentés selon le périmètre du compte 655 de la M14. En 2010, ils atteignent 164,6 M€ soit 16,9 % des dépenses réelles de fonctionnement retraitées, tous budgets.

Ce poste comprend la participation statutaire versée au syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et la participation au service départemental d'incendie et secours (SDIS). La contribution « eaux pluviales » (15,9 M€) versée par le budget principal au budget annexe de l'assainissement fait l'objet d'un retraitement (voir plus bas).

La contribution au SYTRAL, indexée sur l'indice des prix à la consommation hors tabac atteint 121,3 M€ en 2010.

La contribution au SDIS, indexée sur l'indice des prix à la consommation y compris tabac, s'élève à 27,3 M€. Il est à noter que cette participation fait également l'objet d'un versement exceptionnel de 10,7 M€ au titre du règlement du différend financier relatif au transfert des personnels entre la Communauté urbaine et le SDIS.

3. ÉPARGNE

Afin d'améliorer la lecture analytique de l'épargne sur plusieurs années, plusieurs corrections ont été apportées. Elles visent des réalisations budgétaires exceptionnelles qui n'ont pas fait l'objet de retraitement :

- les encaissements perçus au titre du périphérique Nord ne correspondent pas toujours à 12 mois, en particulier en 2005 où l'équivalent de 14 mois a été perçus ; le tableau ci-contre présente donc les corrections nécessaires au rattachement des produits à l'exercice ;
- une redevance de 8,0 M€ a été perçue en 2005 au titre du parking P2 de la cité internationale ; cette recette n'ayant pas le caractère d'une recette récurrente, elle a été transférée dans ce tableau en recette exceptionnelle afin de ne pas fausser l'excédent brut courant ;
- en 2005, une annulation de mandat de l'exercice 2004, à hauteur de 8,0 M€, aurait augmenté les recettes et amélioré artificiellement le résultat ; elle a donc été corrigée ;
- une subvention exceptionnelle de 16,3 M€ a été perçue en 2005 (4,0 M€ en 2006) : elle correspond à la récupération partielle des provisions constituées par Prodith pour le renouvellement de l'installation lors du solde des comptes du délégataire de chauffage urbain pour remise en concurrence ; elle est ici neutralisée ;
- la contribution des eaux pluviales versée par le budget principal au budget de l'assainissement avait été versée TTC alors qu'elle aurait dû l'être hors taxes (instruction de la direction générale des impôts du 16 juin 2006 modifiant les règles de taxation sur la valeur ajoutée applicables aux subventions versées) ; la régularisation de la TVA portant sur les exercices 2004, 2005 et 2006 a été perçue en 2007 pour un montant de 2,3 M€ ; elle est déduite des produits exceptionnels ;
- en 2007, 2008 et 2009, des indemnités ont été versées aux professionnels du marché d'intérêt national (MIN) de Perrache. Ces indemnités sont liées à la suppression du statut de MIN qui créait un périmètre de protection pour les commerçants, et à la fermeture du site de Perrache dont les activités ont été transférées en 2008 dans le nouveau marché de gros alimentaire construit à Corbas. Ces indemnités ont été déduites des charges exceptionnelles ;

Par ailleurs, la présentation du résultat financier a été modifiée ; ainsi, le total des frais financiers correspond au réalisé retraité du chapitre 66 « charges financières ».

L'épargne

	en millions d'euros	2005	2006	2007*	2008	2009	2010
(1)	Charges courantes	790,3	822,9	847,5	848,5	856,7	875,9
	... dont charges à caractère général	218,1	225,4	239,2	231,2	235,5	235,7
	... dont charges de personnel et frais assimilés (a)	177,0	184,5	191,1	192,8	198,0	204,4
	... dont atténuation de produits	219,5	223,2	228,8	229,2	228,3	229,2
	... dont frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7
	... dont autres charges de gestion courante	175,0	189,1	187,7	194,8	194,2	205,8
(2)	Produits courants corrigés	1 075,0	1 105,2	1 152,8	1 178,0	1 207,2	1 263,5
	... produits des services du domaine et ventes diverses corrigés	116,7	117,1	126,6	126,6	119,3	127,0
	Produits des services du domaine et ventes diverses	121,5	114,6	127,0	127,2	118,4	126,4
	Correction lissage encaissements périphérique nord	- 4,8	+ 2,4	- 0,4	- 0,6	+ 0,9	+ 0,6
	... dont impôts et taxes	583,9	604,7	628,3	643,4	674,9	719,6
	... dont dotations et participations	353,8	359,6	371,4	370,3	373,3	371,8
	... autres produits de gestion courante corrigés	20,3	23,9	26,5	37,8	39,7	45,0
	Autres produits de gestion courante	28,3	23,9	26,5	37,8	39,7	45,0
	Correction redevance parking P2 Cité Internationale	- 8,0					
	... dont atténuation de charges	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	... dont indemnités de sinistre	0,4	-	-	-	-	-
(3) = (2) - (1)	Excédent brut courant corrigé	284,7	282,3	305,3	329,5	350,5	387,6
(4)	Charges exceptionnelles corrigées	27,3	19,8	27,7	39,6	44,1	47,0
	Charges exceptionnelles	27,3	19,8	33,6	40,6	48,8	47,0
	Correction indemnités versées aux commerçants de l'ex-M.I.N.			- 6,0	- 1,0	- 4,7	-
	... dont participations aux ZAC	25,2	16,9	21,4	37,9	37,2	31,9
	... dont travaux parking d'Oullins			2,4			
	... dont travaux parc relais Vaulx en Velin (carré de soie)					4,0	
	... dont règlement litige SDIS relatif au transfert des personnels						10,7
	... dont autres charges exceptionnelles	2,0	2,9	3,9	1,7	2,9	4,3
(5)	Dotations aux provisions	3,6	-	11,5	0,5	20,0	21,2
(6)	Produits exceptionnels corrigés	30,3	19,1	18,9	17,0	20,1	17,7
	Produits exceptionnels	46,6	23,0	21,1	17,0	20,1	17,7
	Correction redevance parking P2 Cité Internationale	+ 8,0					
	Correction annulation de mandats exercice 2004	- 8,0					
	Correction récupération partielle des provisions de Prodith pour remise en concurrence	- 16,3	- 4,0				
	Correction régularisation TVA contribution eaux pluviales			- 2,3			
	... dont transfert du droit à déduction de la TVA pour l'amphithéâtre Cité Internationale			20,1			
(7)	Reprises sur provisions	-	-	3,0	-	7,8	2,2
(8) = ((6)+(7)) - ((4)+(5))	Résultat exceptionnel corrigé	- 0,5	- 0,7	- 17,2	- 23,1	- 36,2	- 48,2
(9) = (3) + (8)	Epargne de gestion corrigée	284,2	281,6	288,1	306,4	314,3	339,4
(10)	Frais financiers payés au cours de l'année	33,8	35,9	44,5	52,8	40,7	28,2
	... dont frais financiers dûs au titre de l'exercice	32,9	34,7	42,4	45,7	40,9	34,8
	... dont frais financiers payés au titre de l'exercice précédent	- 16,8	- 16,4	- 16,5	- 17,6	- 22,5	- 20,7
	... dont frais financiers au titre de l'exercice, à payer l'année suivante	16,4	16,5	18,1	22,5	20,7	13,0
(11)	Produits financiers	0,1	0,1	0,1	0,2	1,2	0,3
(12) = (11) - (10)	Résultat financier	- 33,8	- 35,8	- 44,4	- 52,7	- 39,5	- 27,9
(13) = (9) + (12)	Epargne brute corrigée	250,4	245,8	243,7	253,7	274,8	311,5
(14)	Emprunts et dettes assimilées (charges)	111,6	128,6	170,0	141,1	139,0	141,5
(15)	Mouvements à neutraliser	35,1	39,3	68,5	35,2	35,2	35,0
	... dont dette à court terme	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0
	... dont remboursement anticipé dette long terme refinancée	-	4,1	33,4	-	-	-
	... dont autres emprunts et dettes assimilées	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	
(16) = (14) - (15)	Amortissement de la dette	76,5	89,4	101,4	105,9	103,9	106,5
(17) = (13) - (16)	Epargne nette corrigée	173,9	156,4	142,2	147,8	171,0	204,9

(a) : y compris les charges de personnel du périphérique nord, en régie intéressée depuis le 1^{er} janvier 2006, sont de 2,7 M€ en 2006, de 3,4 M€ en 2007, 3,6 M€ en 2008, 3,4 M€ et 3,9 M€ en 2010

(*) modification du périmètre communautaire

Compte tenu de ces corrections, l'épargne de gestion atteint 339,4 M€ en 2010.

L'excédent brut courant augmente de 37,1 M€ entre 2009 et 2010. Cette progression résulte d'une part, de la hausse des produits courants (+ 56,3 M€) et, d'autre part, de l'évolution modérée des charges courantes (+ 19,2 M€ soit + 2,2 % par rapport à 2009).

Parmi les produits courants :

- Les impôts et taxes (comptes 73) augmentent de 6,6 % soit + 44,7 M€ (voir plus haut, paragraphes produits d'exploitation) ; Il convient de noter que 2,1 M€ ont été perçus au titre de la taxe de séjour, nouvelle recette communautaire liée au transfert de la compétence tourisme depuis le 1^{er} janvier 2010.
- Les « produits des services du domaine et des ventes diverses » (comptes 70) progressent de 6,5 % (+ 7,8 M€) dont + 2,6 M€ pour les recettes du péage du BPNL et + 1,1 M€ pour les raccordements à l'égout. De plus, dans la cadre de la collecte sélective, la hausse des cours des matériaux recyclés a généré 2,4 M€ de recettes supplémentaires.

Concernant les charges courantes :

- Les charges à caractère général restent stables (+ 0,1 %) ;
- Hors agents du BPNL (3,9 M€), les charges de personnel progressent de 3,0 % ;
- L'augmentation des autres charges de gestion courantes (+ 6 %) est liée aux subventions versées au compte 657 (voir paragraphe 2.3 - Subventions et fonds de concours).

Le résultat exceptionnel est fortement négatif (- 48,2 M€). L'augmentation des charges exceptionnelles est à rapprocher des 10,7 M€ versés au SDIS au titre du règlement du différend financier portant sur les avantages acquis par les sapeurs pompiers avant la départementalisation du service incendie et secours en 1998. Il convient de noter que ce règlement de contentieux avait fait l'objet fin 2009 d'une reprise des provisions constituées pour 7,8 M€.

L'amélioration du résultat financier, en progression de 11,6 M€ entre 2009 et 2010 résulte, d'une part, de la baisse des taux d'intérêt et, d'autre part, de plusieurs réaménagements d'emprunts établis sur de nouveaux index infra-annuels. Ces changements d'index sur des taux courts (à 3 mois) ont aussi permis de réduire fortement (- 7,7 M€) les intérêts courus non échus à la fin de l'exercice 2010 (13 M€ contre 20,7 € à fin 2009).

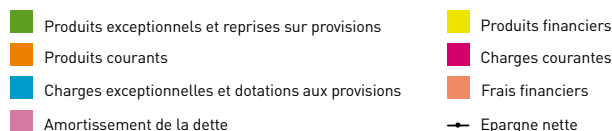
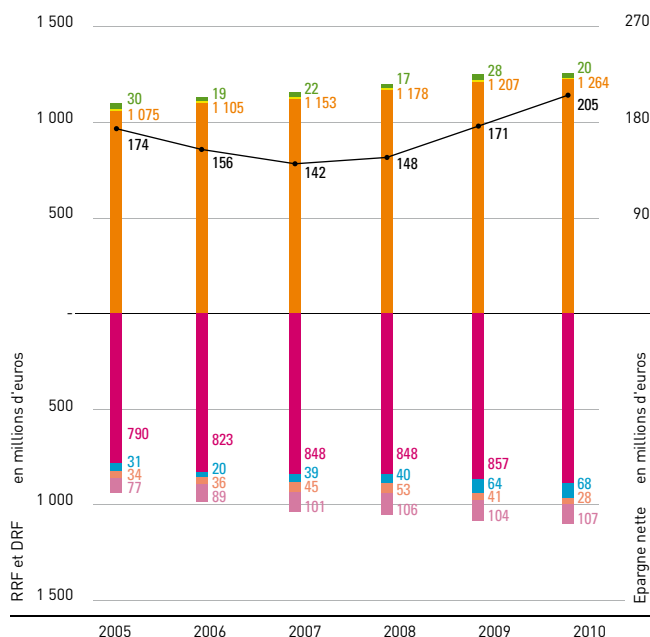
L'épargne brute, en progression de 36,7 M€, s'élève à 311,5 M€ en 2010.

Enfin, l'amortissement de la dette atteint 106,5 M€ soit + 2,6 M€ (103,9 M€ en 2009).

Au vu de tous ces éléments et plus particulièrement de la progression du produit fiscal, l'épargne nette enregistre une hausse de 33,9 M€ par rapport à 2009 pour aboutir à 204,9 M€.

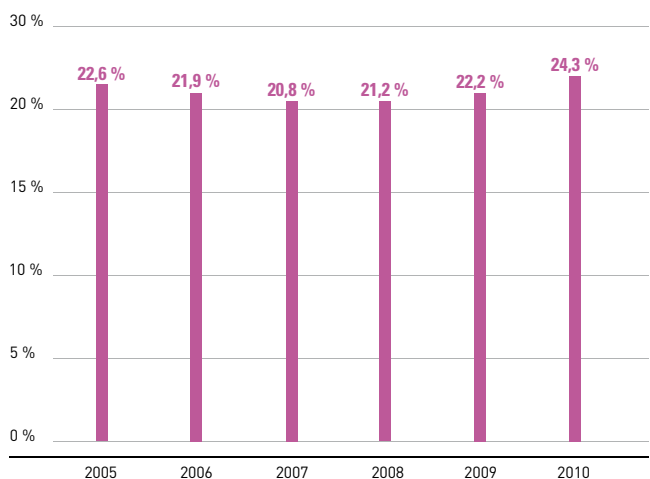
Le graphique ci-contre présente l'épargne nette et sa décomposition.

Évolution et décomposition de l'épargne nette corrigée



Le ratio épargne brute / recettes réelles de fonctionnement est de 24,3 % (22,2 % en 2009).

Épargne brute corrigée / recettes réelles de fonctionnement (avec corrections)



4. LA DETTE COMMUNAUTAIRE

4.1. ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2010

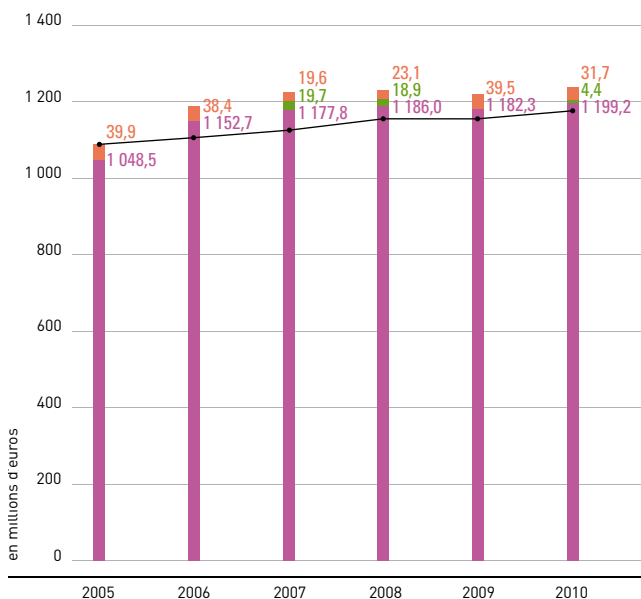
L'encours de la dette communautaire à court et long terme est de 1 235,3 M€ au 31 décembre 2010.

Il convient de déduire de cet encours la prise en charge partielle par le fermier de l'encours de la dette du budget annexe des eaux. L'encours consolidé à la charge de la Communauté urbaine s'élève ainsi à 1 203,6 M€, en progression de 1,8 % par rapport à l'encours à la charge du Grand Lyon au 31 décembre 2009.

Pour mémoire, en 2009, la première part de la redevance du fermier couvrait en totalité l'annuité de la dette du service des eaux correspondant à un encours de 39,5 M€

La durée moyenne de l'encours de dette à long terme est de 13 ans.

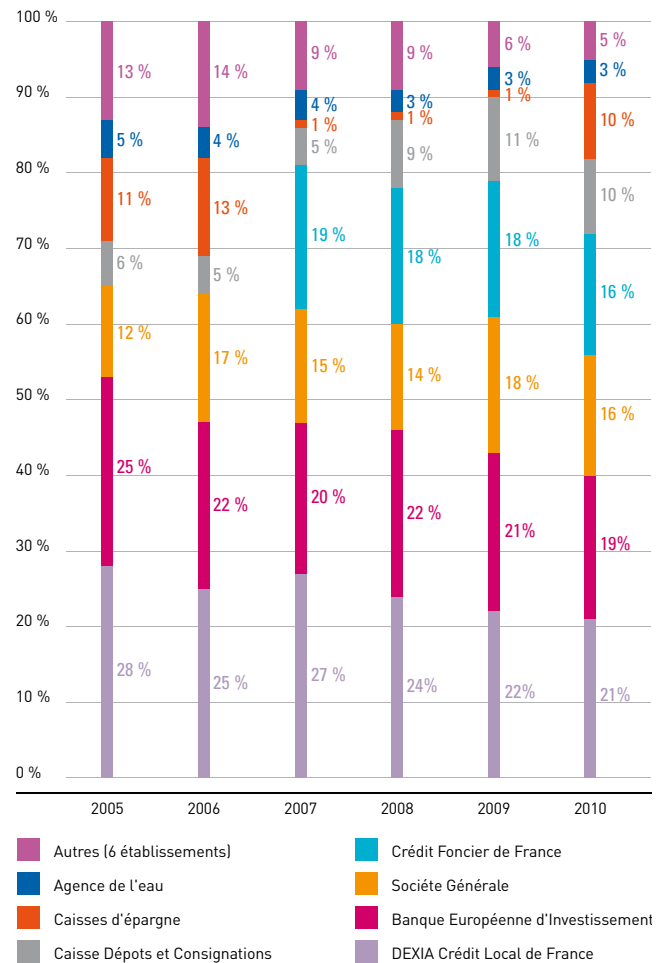
Encours de la dette à court et long terme au 31 décembre de chaque année



- Dette communautaire
- Dette remboursée par le fermier (budget annexe des eaux)
- Dette supportée par le GL (budget annexe des eaux)
- Dette communautaire 2005 inflatée

La diversification des prêteurs se poursuit. Les premiers prêteurs demeurent Dexia Crédit Local de France (21 %) et la Banque Européenne d'Investissement (19 %). Le Crédit Foncier de France occupe maintenant le troisième rang (16 %) avec la Société Générale.

Évolution de la répartition par prêteur de l'encours au 31 décembre (consolidé à court et long terme)

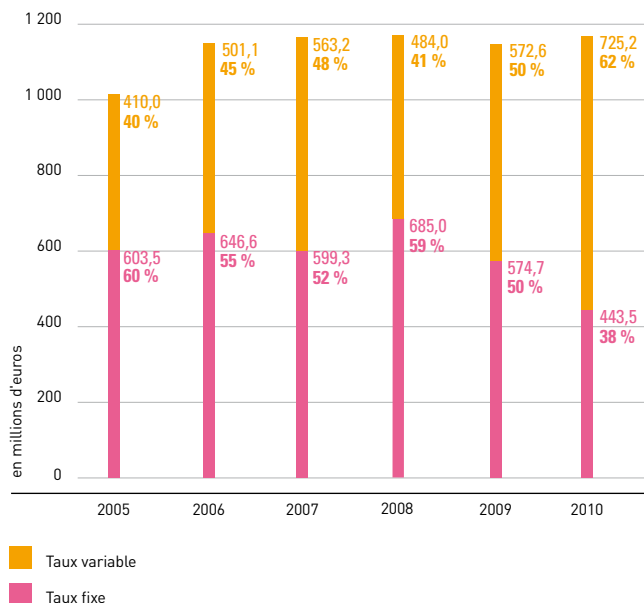


La répartition entre taux fixe et taux variable est modifiée lors de chaque nouvel emprunt mais également de façon mécanique par les remboursements. Aujourd'hui 62 % de l'encours consolidé est en taux fixe contre 38 % à taux variables.

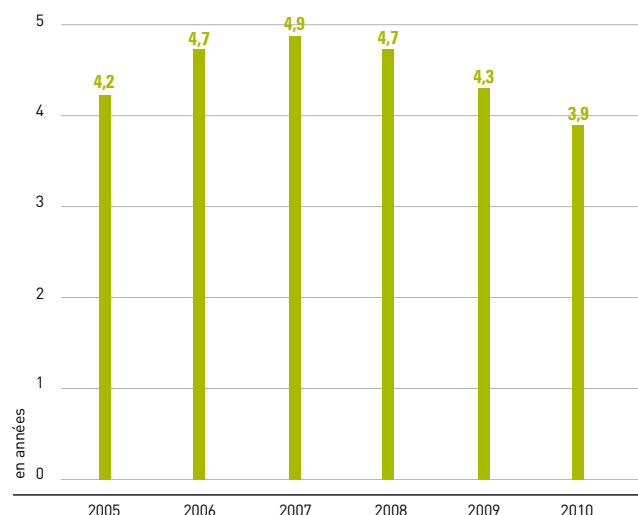
Fin 2010, le Grand Lyon a encaissé 132 M€ dont 52 M€ au budget annexe de l'assainissement et 70 M€ au budget principal.

Le taux moyen de la dette s'établit à 2,95 % en 2010 contre 3,26 % en 2009. Cette évolution est à rapprocher des niveaux très bas constatés en 2010 pour les emprunts à taux indexés.

Répartition de l'encours consolidé à long terme au 31/12 taux fixe / taux variable



Capacité de désendettement (encours de la dette communautaire au 31 décembre / épargne brute corrigée)



Le ratio de service de la dette passe de 11,7 % en 2009 à 10,5 % en 2010. En effet, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 3,9 % tandis que l'annuité diminue de 7,0 %.

4.2. DETTE À COURT TERME

L'emprunt revolving représente 35 M€. Il est encaissé en fin d'exercice (décembre 2010) et remboursé au début de l'exercice suivant (janvier 2011).

La gestion de trésorerie au jour le jour conduit à utiliser ce contrat avec le Crédit Foncier de France pour 60 M€ ainsi que 2 autres de 30 M€ chacun conclus avec DEXIA et la Caisse d'Épargne Rhône Alpes. Au cours de l'exercice, 179 mobilisations et 36 remboursements ont été réalisés. Le solde moyen de trésorerie en 2010 a été de 46 M€.

4.3. RATIOS PRUDENTIELS

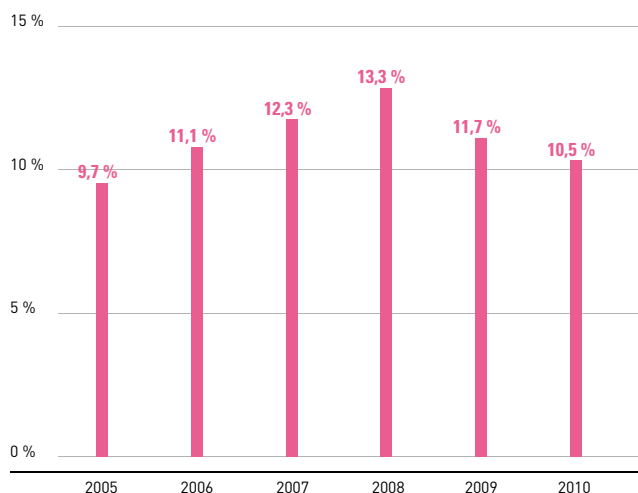
Les ratios prudentiels retenus par la Communauté urbaine de Lyon sont d'une part le service de la dette (rapport de l'annuité aux recettes réelles de fonctionnement) et, d'autre part, la capacité de désendettement (rapport de l'encours à l'autofinancement brut de l'année).

Le plan de mandat arrêté en 2001 fixait un maximum de 20 % pour le service de la dette et de 11 ans pour la capacité de désendettement. Le plan de mandat pour la période 2008-2014 prévoit : « L'endettement pourra augmenter raisonnablement dès lors que seront respectés les ratios prudentiels : 8 années maximum d'autofinancement pour rembourser la dette et une charge liée à la dette (remboursement et intérêts) ne dépassant pas 20 % des dépenses réelles de fonctionnement ».

Les ratios sont ici présentés avec les corrections effectuées plus haut.

La capacité de désendettement demeure toujours très en-deçà des limites fixées. Pour l'exercice 2010, l'encours de la dette représente 3,9 années d'autofinancement brut.

Service de la dette (annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement) comptes consolidés



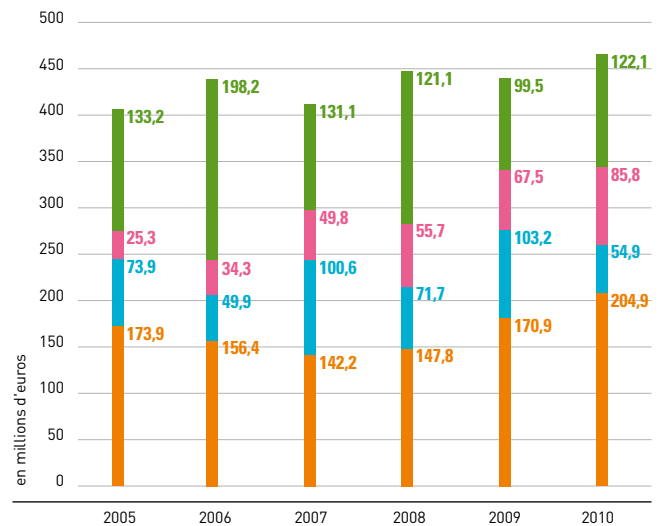
5. L'INVESTISSEMENT

5.1. RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

La répartition du financement de l'investissement opérationnel donne une idée de l'effort propre de la Communauté urbaine de Lyon (épargne nette, fiscalité sur l'investissement) et de sa dépendance, d'une part de ses partenaires (subventions, transferts), d'autre part des marchés financiers (emprunts).

La baisse de produit du FCTVA est liée au plan de relance de l'économie initié par la loi de finances 2009 qui a réduit le délai d'attribution du fonds à un an (contre deux précédemment). Ainsi, le produit perçu en 2009, année de mise en œuvre correspond donc aux investissements réalisés sur 2 exercices (2007 et 2008). Le fonds versé en 2010 correspond aux investissements réalisés en 2009.

Structure du financement des investissements



Structure du financement de l'investissement opérationnel

	en millions d'euros	2005	2006	2007*	2008	2009	2010
(1) Epargne nette		173,9	156,4	142,2	147,8	171,0	204,9
	<i>soit</i>	42,8 %	35,6 %	33,6 %	37,3 %	38,7 %	43,8 %
(2) Ressources propres d'investissement		74,0	49,9	100,6	71,7	103,2	54,9
	<i>soit</i>	18,2 %	11,4 %	23,7 %	18,1 %	23,4 %	11,7 %
	... dont FCTVA (fonds de compensation de la TVA)*	18,7	14,8	22,6	31,8	52,2	24,4
	... dont amendes de polices	8,9	16,6	19,0	19,2	21,2	17,1
	... dont TLE (taxe locale d'équipement)	10,1	11,8	13,2	15,5	18,2	13,5
	... dont autres ressources propres d'investissement	36,2	6,8	45,8	5,2	11,5	-
(3) Subventions		25,3	34,3	49,8	55,7	67,6	85,9
	<i>soit</i>	6,2 %	7,8 %	11,8 %	14,1 %	15,3 %	18,4 %
(4) Emprunts et dettes assimilées (produits)		168,4	237,4	199,7	156,3	134,6	157,2
(5) Mouvements à neutraliser		35,2	39,2	68,5	35,2	35,1	35,2
	... dont préfinancement du FCTVA	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0
	... dont refinancement de la dette	-	4,1	33,4	-	-	-
	... dont autres emprunts et dettes assimilées	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2
(6) = (4) - (5)	Emprunts de financement des équipements	133,2	198,2	131,2	121,1	99,5	122,0
	<i>soit</i>	32,8 %	45,2 %	31,0 %	30,6 %	22,5 %	26,1 %
(7) = (1) + (2) + (3) + (6)	Financement de l'investissement	406,3	438,8	423,9	396,3	441,2	467,8

(*) modification du périmètre communautaire

5.2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les principales dépenses d'investissement opérationnel sont gérées en autorisations de programme et en crédits de paiement. Elles ont été présentées selon les priorités du plan de mandat 2001-2008. À compter de 2009, ces dépenses sont suivies et présentées par axe politique du plan de mandat 2008-2014. En moyenne, chaque année 120 M€ sont consacrés aux opérations inférieures à 0,2 M€ regroupées dans des programmes annuels millésimés qui concernent la voirie de proximité, les réseaux d'eau potable et d'assainissement, la maintenance, le renouvellement de matériel... Ainsi, en 2010, le montant total des opérations globalisées atteint 122,6 M€.

Les projets à réaliser dans le mandat sont identifiés dans une délibération : la Programmation Pluriannuelle des Investissements. Leur objet est détaillé dans la première partie du rapport annuel. Le tableau ci-dessous présente les dépenses financées (mouvements réels hors retraitements) par axes politiques. L'évolution des dépenses mandatées en 2010 (506,3 M€ contre 442 M€ en 2009) est liée à 3 opérations à savoir : « Confluence » (+ 24,6 M€), la future opération d'aménagement du quartier de Gerland - secteur Nexans Girondins (21,5 M€ de réserves foncières) et les travaux de rénovation du tunnel de la Croix-Rousse (+ 16,7 M€).

Dépenses d'investissement par priorités du mandat 2001-2008

en millions d'euros	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008
Développement économique et emploi	34,0	48,0	39,5	38,7
Grands équipements d'agglomération	46,9	106,9	7,9	2,8
Contrat de plan	7,2	11,0	9,6	15,7
Déplacements urbains	86,2	96,2	114,0	119,1
Habitat et politique de la ville	14,5	30,8	38,4	56,8
Aménagement urbain	9,3	12,3	26,4	18,9
Aménagement espaces publics	19,6	39,1	47,0	49,4
Investissement foncier	38,6	47,4	61,1	41,2
Ecologie urbaine	38,6	18,7	9,5	12,7
Maintenance et renouvellement	19,1	16,8	19,9	16,6
Eau potable	20,3	23,5	27,5	17,4
Assainissement	55,4	56,4	46,6	54,2
Restaurant communautaire	0,0	0,2	0,0	0,0
Montant total	389,7	507,3	447,3	443,6

Dépenses d'investissement par axes politiques du mandat 2008-2014

en millions d'euros	Total individualisé au 31/12/2009	Réalisé 2009	Individualisé 2010	Réalisé 2010	Reste à réaliser au 31/12/2010
A1 Garantir le dynamisme économique du Grand Lyon	109,2	20,7	19,3	13,1	94,7
A2 Réaliser des grands projets structurants	214,2	43,6	127,9	73,9	224,6
A3 Développer le rayonnement international de la métropole	4,7	0,7	18,5	5,2	17,4
B1 Favoriser la mixité	130,5	19,6	27,0	27,3	110,6
B2 Promouvoir une politique du logement équilibrée	219,8	69,7	88,8	58,7	180,1
B3 Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens	1,2	0,4	1,4	0,7	1,6
B4 Promouvoir la solidarité à travers le monde	0,0	-	-	-	0,0
C1 Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement	545,2	129,4	134,6	155,1	395,3
C2 Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles	93,1	36,9	49,6	32,5	73,2
C3 Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires	15,4	7,4	8,8	7,6	9,1
C4 Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	291,7	90,3	44,7	108,2	137,9
C5 Diminuer les consommations énergétiques	4,7	2,0	1,7	2,1	2,3
C6 Garantir un environnement sain et prévenir les risques	0,1	0,0	-	0,1	0,0
D1 Assurer le bon fonctionnement des services du Grand Lyon	52,1	21,3	23,3	21,7	32,4
Montant total	1 681,9	442,0	545,6	506,3	1 279,2

6. GESTIONS EXTERNES

6.1. LES GARANTIES D'EMPRUNTS

Avec 2 005 M€ au 31 décembre 2010 l'encours des garanties d'emprunts du Grand Lyon est en augmentation de 140 M€ par rapport au 31 décembre 2009 (1 865 M€).

Cet encours est composé à 94 % de garanties apportées au titre de l'habitat social, compétence de la Communauté urbaine. Pour celles-ci, il a été accordé en 2010 plus de 336 M€ en capital de garanties nouvelles, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2009.

OBJET DE LA GARANTIE	ENCOURS GARANTIS 2010 (EN M€)	RAPPEL 2009 (EN M€)
Au titre du logement social	1 873	1 742
...dont OPAC du Rhône	89	93
...dont 3 OPH communautaires	706	651
...dont autres organismes de types ESH et associations	1 078	989
Hors logement social - cadre loi Galland	132	123
Total	2 005	1 865

Les garanties nouvelles concernent 6 663 logements répartis de la manière suivante : 1 930 logements en construction neuve, 1 197 logements en acquisition amélioration et 3 536 logements en réhabilitation.

La garantie accordée par le Grand Lyon fait l'objet d'un conventionnement permettant, entre autres, la réservation d'un pourcentage de la surface habitable des logements. En 2010, un peu plus de 390 dossiers ont fait l'objet d'une contractualisation.

Concernant l'activité des OPH communautaires, elle représente, en 2010 tout comme en 2009, 37 % de l'encours garanti pour le logement social. Elle a cependant augmenté de 8% par rapport à 2009.

Hors logement social le montant de l'encours garanti s'élève à 132 M€, répartis de la façon suivante :

ORGANISME	OBJET/ACTIVITÉ	ENCOURS AU 31/12/2010
SERL	aménagement urbain	71,3 M€
COFIL	parc des expositions	32,4 M€
EPARECA	centre commercial de l'Arsenal	0,1 M€
SEM Lyon Confluence	aménagement urbain	23,6 M€
UMGEGL	aménagement	3,3 M€
Office du Tourisme	aménagement	0,4 M€
SCI DU COULLOUD	Groupe hospitalier Mutualiste	1,5 M€
Total		132,5 M€

Ces opérations qui entrent dans le champ d'application des plafonds de la loi n°96-588 du 01/07/1996 dite « loi Galland », concernent des activités déléguées et restent limitées en nombre et en montant. Globalement, la garantie du Grand Lyon sur ces opérations représente de 25 % à 80 % du montant de l'emprunt.

6.2. GÉNÉRALITÉS SUR LES GESTIONS EXTERNES*

La Communauté urbaine est liée statutairement, conventionnellement ou contractuellement avec des organismes externes. Ces relations s'exercent au titre de la participation du Grand Lyon à l'organisme, de la contractualisation d'une mission de service public, de l'exercice d'une mission d'intérêt général ou d'une délégation d'une partie de ses compétences.

L'année 2010 a été marquée par une continuité des relations avec ces organismes, avec néanmoins une évolution notable : la création de l'office du tourisme intercommunal du Grand Lyon à compter du 1^{er} janvier 2010.

* À noter l'absence de données consolidées 2010 pour certains organismes à la date d'élaboration du rapport, pour lesquels ce sont les chiffres 2009 qui sont indiqués. Sont concernés : VEOLIA, SDEI, Valorly.

Principales gestions externes (au 31 décembre 2010)

NOM DE L'ORGANISME	ACTIVITÉ	STATUT JURIDIQUE	RELATIONS DU GRAND LYON AVEC L'ORGANISME
Comité pour le contrôle de la Pollution Atmosphérique dans le Rhône et la Région Lyonnaise (COPARLY)	Mesure de la qualité de l'air	Association	Membre (subvention)
ACOUCITE	Travail sur l'environnement sonore urbain	Association	Membre (subvention)
Maison Rhodanienne de l'Environnement (MRE)	Protection et amélioration de l'environnement	Association	Membre (subvention)
Agence Locale de l'Énergie (ALE)	Actions en faveur de la maîtrise des énergies	Association	Membre (subvention)
Office de tourisme intercommunal du Grand Lyon	Développement et promotion du tourisme	Association	Membre (subvention)
ADERLY	Agence pour le développement économique de la région lyonnaise	Association	Membre (subvention)
COFIL (Comité de la Foire de Lyon)/Eurexpo	Développement de la Foire de Lyon et des événements du Parc des Expositions	Association	Membre (subvention)
Agence d'Urbanisme de la Région Lyonnaise (AURL)	Conduite d'études en matière d'urbanisme	Association	Membre (subvention)
Région Urbaine de Lyon (RUL)	Organisation et prospective en matière de développement et d'aménagement du territoire	Association	Membre (subvention)
ADIL	Association Départementale d'Information sur le Logement	Association	Membre (subvention)
CR-DSU	Centre de Ressources et d'échanges pour le Développement Social Urbain	Association	Membre (subvention)
Syndicat mixte du Rhône, des îles et des lones (SMIRIL)	Mise en valeur du Rhône Aval	Syndicat mixte	Membre (participation)
Syndicat mixte pour l'amélioration et la gestion du parc de loisirs et du lac Miribel Jonage (SYMALIM)	Aménagement et exploitation du parc de Miribel-Jonage	Syndicat mixte	Membre (participation)
Syndicat mixte des Monts d'or	Préservation, restauration et mise en valeur des Monts d'or	Syndicat mixte	Membre (participation)
SMPPEI	Syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes	Syndicat mixte	Membre (participation)
SEPAL	Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise	Syndicat mixte	Membre (participation)
SYTRAL	Financement, organisation et exploitation des transports en commun	Syndicat mixte	Membre (participation)
OPH du Grand Lyon	Développement de l'offre de logement social	EPIC	EPCI de rattachement
OPH de Villeurbanne	Développement de l'offre de logement social	EPIC	EPCI de rattachement
OPH Porte des Alpes Habitat	Développement de l'offre de logement social	EPIC	EPCI de rattachement
SDIS du Rhône	Service Départemental d'Incendie et de Secours	EPA	Membre (participation)
SERL	Société d'Équipement de la Région Lyonnaise	SEM locale	Membre (participation)
S.A Immobilière d'Économie Mixte (SAIEM) de Vaulx-en-Velin	Portage immobilier et gestion d'un bâtiment commercial	SEM locale	Membre (participation)
SPLA Lyon Confluence	Aménagement de l'opération Lyon Confluence	SPLA	Membre (participation)
Veolia Eau	Production et distribution d'eau potable	S.C	Autorité déléguée (concession et affermage)
Lyonnaise des eaux (groupe Suez Environnement)	Distribution d'eau potable et exploitation du réseau d'assainissement Givors	S.A	Autorité déléguée (affermage)
Énergie Lyon Villeurbanne Avenir (ELVYA)	Production et exploitation du réseau de distribution de chaleur et de froid urbains	S.N.C	Autorité déléguée (concession)
Valorly	Incinération des déchets	S.A.S	Autorité déléguée (concession)
GL Events Cité Centre des Congrès de Lyon	Exploitation du Centre des Congrès	S.A	Autorité déléguée (affermage)
Blue Green - Golf Grand Lyon/Chassieu	Conception, financement, réalisation et gestion du golf	S.A	Autorité déléguée (concession)
OPENLY (groupe Vinci)	Exploitation du Boulevard Périphérique Nord de Lyon	S.A.S	Autorité déléguée (régie intéressée)
Société des Aéroports de Lyon	Exploitation des sites aéroportuaires	S.A	Membre du Conseil de surveillance et actionnaire de la société
Lyon Parc Auto (LPA)	Gestion de parcs de stationnement	SEM	Membre (participation) et Autorité déléguée (concessions, affermagés et baux emphytéotiques)
Vinci	Gestion de parcs de stationnement	S.A	Autorité déléguée (concession et affermage)
Omniparc (groupe Q-Park)	Gestion de parcs de stationnement	S.A	Autorité déléguée (concessions)
SAUR France	Gestion et exploitation des cimetières communautaires	S.A	Autorité déléguée (concession)

EPA : Établissement Public Administratif ; EPIC : Établissement Public Industriel et Commercial ; OPH : Office Public de l'Habitat ; S.A : Société Anonyme ; SEM : Société d'Économie Mixte ; S.N.C : Société en Nom Collectif ; S.C : Société en Commandite ; S.A.S : Société par Actions Simplifiée ; SPLA : Société Publique Locale d'Aménagement

6.3. LES SERVICES URBAINS

6.3.1. La distribution d'eau potable affermée à VEOLIA EAU et à la Lyonnaise des eaux

La production et la distribution d'eau potable ont été confiées à Veolia Eau et à la Lyonnaise des eaux par le biais de deux traités d'affermage.

En terme d'activité, les volumes produits en 2010 sont en légère augmentation, de l'ordre de 0,8 % par rapport à 2009, et s'établissent à 97,6 millions de m³. Le volume d'eau facturé est en légère baisse (- 0,7 %).

Le chiffre d'affaires perçu auprès des usagers s'établit autour de 106 M€, soit une hausse de 3 %.

6.3.2. L'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Lyon-Nord

La société délégataire VALORLY, a pris en charge un tonnage de 147 082 tonnes.

Le chiffre d'affaires est en diminution et s'établit à 18 M€ (- 23 %). Les charges s'élèvent à 17,2 M€.

Le résultat (avant impôt) de la concession est en baisse et s'affiche à 0,3 M€.

6.3.3. Le réseau de chaud et de froid urbain sur Lyon et Villeurbanne

Les procédures contentieuses liées à l'attribution de la nouvelle convention de DSP en 2004 ont abouti en octobre 2009, conduisant à l'annulation du contrat de délégation de service public. Afin d'assurer la continuité du service public de chauffage urbain, une convention de gestion provisoire a été conclue avec ELVYA jusqu'au 31 décembre 2011, ce délai étant nécessaire à la conduite d'une nouvelle procédure.

Le développement commercial du réseau s'est poursuivi avec la signature de sept polices d'abonnement. À noter une résiliation suite à la désaffectation puis la destruction d'un bâtiment, qui porte le nombre d'abonnés à 412.

Le chiffre d'affaires s'élève à 21,3 M€.

6.4. LE LOGEMENT SOCIAL ET LES OFFICES PUBLICS DE L'HABITAT

Le contrat de plan 2011-2014 est en cours de préparation. Il formalise les engagements de la Communauté urbaine de Lyon et des trois Offices Publics de l'Habitat (OPH) pour la mise en œuvre de la politique de l'habitat et du développement social urbain.

En 2010, 9,1 M€ ont été versés au titre des dotations communales 2009 et 2010, dans le cadre du précédent contrat de plan.

6.4.1. L'OPH Grand Lyon Habitat

Le patrimoine de Grand Lyon Habitat représente 23 849 logements gérés en compte propre, foyers compris, au 31 décembre 2010. La situation financière 2010 bénéficie des loyers de nouveaux logements mis en location (+ 1 112 logements) alors même que les charges financières ont diminué de - 1,7 M€, grâce à la baisse du livret A et à des souscriptions d'emprunts différés. Les loyers progressent de 8,8 % avec 95,4 M€ en 2010.

Le résultat courant est en hausse, à 11,3 M€ (7,6 M€ en 2009). Le résultat exceptionnel de 6,2 M€, comprend principalement des marges sur cessions d'actif. L'autofinancement net de l'année s'établit à 14,2 M€ (10,9 M€ en 2009).

Dans le cadre de sa stratégie d'amélioration de l'état du patrimoine, la part des dépenses totales d'entretien non récupérables s'élève à 16,5 M€, ce qui représente 691 € par logement en 2010 (la moyenne nationale s'élève à 557 € en 2009).

Le coût réel des impayés s'élève à 3,37 M€ (3,11 M€ en 2009) et représente 2,94 % des loyers et charges contre 2,96 % en 2009. Les frais de personnel non récupérables bruts s'élèvent à 18,81 M€ en 2010 (+ 3,46 %), alors que la part des salaires nets de subventions et de conduite d'opération représente 16,79 M€ (+ 6,06 %) soit 704 € par logement contre 688 € en 2009 (+ 2,3 %).

Le coût de gestion exprimé en euro par logement est maîtrisé avec 1,167 € en 2010 (- 0,5 %) en raison de la hausse du nombre de logements gérés, plus forte que celle des coûts de gestion. Le niveau d'entretien courant progresse de 4 %. Les charges de structure et de personnel en euros par logement augmentent plus modérément (+ 1,7%) compensées par les produits de gestion dont ceux issus de la conduite d'opération (1,6 M€ en 2010 contre 1,9 M€ en 2009).

Le taux d'endettement s'améliore et représente 36,4 % des loyers en 2009 (- 1 %).

Les dépenses d'investissement réalisées en 2010 s'élèvent à 151,6 M€ pour 139 M€ en 2009, et correspondent aux opérations lancées dans le cadre du Contrat de Plan. 1 112 nouveaux logements ont été mis en location en 2010 contre 348 en 2009, suite aux opérations réceptionnées sur l'année 2010 et à l'acquisition de 349 logements.

6.4.2. L'OPH Villeurbanne Est Habitat

Le patrimoine de l'OPH Villeurbanne Est Habitat représente 7 272 logements (dont 7 211 en collectif) gérés en compte propre, sur les communes de Vaulx-en-Velin, Villeurbanne, Décines et Meyzieu. 54 % de ce patrimoine est situé en zone urbaine sensible.

Villeurbanne Est Habitat est également propriétaire de 14 foyers, soit 1 115 lits, au sein de résidences sociales (4), résidences pour personnes âgées (6), résidences étudiantes (3) ou résidence pour personnes handicapées psychiques (1). En 2010, 110 lits ont été mis en service au sein de résidences sociales, 94 logements sociaux ont été livrés en 2010 (93 en construction neuve et 1 en acquisition amélioration).

Au cours de l'année 2010, 119 logements ont été mis en chantier (dont 32 logements en contrat de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) et 10 en acquisition amélioration). Les travaux de réhabilitation de 479 logements ont commencé en 2010 pour un montant de 4,8 M€.

L'ensemble de ces éléments s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de patrimoine adopté par le conseil d'administration en 2009 qui prévoit la construction annuelle de 150 logements et des travaux d'amélioration importants, notamment en matière de réhabilitation énergétique et de résidentialisation du parc.

Le résultat excédentaire de l'exercice 2010 s'élève à 2,2 M€. L'autofinancement net de l'office se maintient à 11 % des loyers (12,5 % en 2009), soit un niveau satisfaisant.

Le taux d'endettement a sensiblement diminué : il passe de 39,4 % à 36,9 % des loyers.

Les pertes totales (loyers + charges) liées à la vacance s'élèvent à 0,9 M€ et représentent 2,9 % des loyers (2,7 % en 2009).

Les frais de personnel non récupérables nets (subventions et remboursements divers déduits) représentent 17,2 % des loyers. Les dépenses de maintenance (gros entretien + entretien courant) ont atteint 6,7 M€ en 2010, soit 817 € par logement (769 € en 2009). Ces chiffres restent nettement supérieurs au taux médian des OPH pour 2009 soit 557 € par logement.

Les dépenses d'investissement, comprenant les acquisitions d'immeubles, les travaux de construction neuve et d'amélioration, s'élèvent à 23,2 M€ en 2010.

6.4.3. L'OPH Porte des Alpes Habitat

En 2010, l'activité de Porte des Alpes Habitat s'est inscrite dans le cadre de la préparation de la Convention d'Utilité Sociale approuvée par le conseil d'administration le 25 juin 2010. Le déploiement de ces objectifs s'est traduit par l'engagement anticipé d'un certain nombre d'actions recensées au Plan Stratégique de Patrimoine tant en matière d'offre nouvelle, de rénovations, de maintenance que de maintien de ses capacités propres.

Au 31 décembre 2010, l'office avait déposé des demandes de financements pour 9 programmes représentant 156 logements dont 31 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), 39 prêts locatifs à usage social construction démolition (PLUS CD), 19 types 5 et 6. Dans le même temps la demande de logements a progressé de 6,8 % pour un stock de 2 037 dossiers.

Les programmes de rénovations lourdes ont concerné essentiellement le secteur de l'Opération de Renouveau Urbain du centre ville de Saint-Priest (102 logements) et le gros entretien pour environ 300 logements.

En 2010 la politique de maintenance courante a connu une évolution nouvelle avec la volonté d'interventions significatives au titre des états des lieux (0,4 M€ par logement).

L'entretien courant a représenté 22,8 % des loyers (15,9 % en 2009).

La capacité d'autofinancement à 10,1 % des loyers reste encore conforme à la croissance souhaitée. Il convient de souligner l'effort significatif que s'est imposé l'office en votant une hausse de ses loyers très en deçà des recommandations, à + 0,5 %.

Le contrat de plan avec le Grand Lyon contribuera à la poursuite du développement de l'offre nouvelle de logements, du renouvellement urbain et de l'amélioration du patrimoine dans un contexte social, économique et financier toujours difficile.

6.5. LES TRANSPORTS

6.5.1. La Société Aéroports de Lyon

La société anonyme Aéroports de Lyon assure la réalisation, le développement, le renouvellement, l'exploitation et la gestion des aéroports de Lyon-Saint-Exupéry et Lyon-Bron.

Les produits d'exploitation 2010 représentent 143,6 M€ (+ 5,3 %). Leur progression est principalement due au dynamisme du chiffre d'affaires (139,5 M€), qui bénéficie de l'augmentation des redevances aéronautiques engendrée par la hausse de 3,4 % du trafic passager. Le trafic low cost poursuit également sa progression (+ 10,2 %).

Les charges d'exploitation atteignent 127,4 M€ (+ 4,4 %), notamment en raison de la hausse des dépenses de gros entretien, en réponse aux intempéries.

Le résultat d'exploitation s'établit en conséquence à 16,1 M€ (+ 13,3 %).

30,7 M€ d'investissements ont été réalisés en 2010.

L'endettement poursuit sa baisse, continue depuis 2004, et, au regard des 13,7 M€ de trésorerie, atteint un montant net de 85,9 M€ (- 9,5 %). La capacité de désendettement reste en revanche à un niveau égal à celui de 2009, soit 2,98 ans.

Les résultats de la Société Aéroports de Lyon témoignent d'une activité dynamique, largement liée aux évolutions du trafic, positives en 2010.

6.5.2. Le SYTRAL

Le SYTRAL est le Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise. Autorité organisatrice, il assure le financement, l'organisation et l'exploitation des transports en commun sur le Périmètre des Transports Urbains (communes membres du Grand Lyon et 7 communes limitrophes).

En 2010, et au regard de 2009, les recettes liées aux réseaux s'élèvent à 170,4 M€, en hausse de 8,5 M€ (+ 5,2 %). Cette croissance résulte de l'augmentation de la fréquentation (+ 7,2 %) ainsi que d'une augmentation tarifaire (+ 2,6 %), qui amènent

les recettes « clientèle » à hauteur de 163,4 M€ (+ 4,9 %). Les charges d'exploitation, d'un montant de 326,5 M€, sont quant à elles en hausse de 5,9 %, et creusent le déficit d'exploitation total qui s'élève fin 2010 à 156,1 M€ (+ 6,8 %).

Les produits statutaires représentent 389 M€, composés de la première recette du SYTRAL, le Versement Transport (VT, au taux inchangé de 1,75 %) à 248,3 M€ (+ 3,3 %), et des participations des collectivités évoluant proportionnellement à l'inflation pour atteindre un montant de 140,7 M€. S'y ajoutent 11,5 M€ de produits courants et 8,3 M€ de produits exceptionnels (remboursement d'assurances à la suite de l'incendie du dépôt de Perrache).

Après prise en compte des frais financiers (47,3 M€), des dépenses sur fonds de concours (8,8 M€) et des charges de gestion courante (8,6 M€), l'épargne brute s'élève à 188 M€ contre 203,6 M€ en 2009.

Le remboursement contractuel des emprunts (84,1 M€), porte l'épargne nette à 103,9 M€, soit une hausse de 6 M€ (+ 6,1 %).

L'épargne nette, complétée des 52,9 M€ liés au report du résultat 2009, des nouveaux emprunts souscrits à hauteur de 20 M€, des subventions d'équipements (15 M€) et des remboursements d'avances (8,8 M€), contribuent au financement de 161,1 M€ de dépenses d'investissement.

Le résultat net 2010 attendu s'élève donc à 39,4 M€ et permettra de financer 35,8 M€ de reports de dépenses.

La dette, d'un montant de 1 190,3 M€, poursuit la baisse amorcée depuis quatre ans (- 13,1 % au regard de 2006). Le ratio de désendettement s'établit à 6,3 ans.

La situation financière du SYTRAL 2010 s'inscrit donc dans la continuité des dernières années, l'augmentation des charges d'exploitation étant à mettre en regard avec une politique d'investissement dynamique et la hausse des recettes du trafic.

6.5.3. Lyon Parc Auto

La société Lyon Parc Auto (LPA) assure la gestion de parcs publics de stationnement dans le cadre de divers régimes juridiques (délégation de service public, opérations privées...) avec différents cocontractants (Communauté urbaine de Lyon, sociétés commerciales...).

Dans ses relations avec la Communauté urbaine, LPA assure la gestion de 25 parcs de stationnement (17 700 places environ) dans le cadre de conventions de délégation de service public.

L'exercice 2010 se solde par un bénéfice estimé à 2,55 M€.

Le chiffre d'affaires s'établit à 52,45 M€, en progression de + 7 %, grâce à la conjugaison de l'augmentation de la fréquentation des parcs directement liée à la montée en puissance des parcs récents (Saint-Exupéry notamment) et de l'augmentation du montant du ticket moyen.

Les charges de gestion demeurent maîtrisées (+ 3 %) à 29 M€.

Les charges financières sont en recul de - 16 %, pour s'établir à 4,10 M€ en raison du désendettement progressif de la société de l'ordre de - 10 M€ par an.

L'endettement est maîtrisé à 115 M€.

6.5.4. OPENLY - Boulevard Périphérique Nord de Lyon (BPNL)

La délégation de service public de cet équipement est confiée à la société Openly sous la forme d'une régie intéressée.

Après deux années de baisse, le trafic est en augmentation de 3,6 % et retrouve le niveau de 2007 avec un trafic payant de 17 millions de véhicules.

Les charges d'exploitation sont en augmentation de 4,1 % pour s'établir à 6 M€ mais restent néanmoins inférieures aux prévisions.

6.6. L'ENVIRONNEMENT

6.6.1. Le SYMALIM

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion du Grand parc de Miribel Jonage (SYMALIM) assure son objet à travers ses 4 vocations : préservation de la ressource en eau potable, favorisation de l'espace de régulation des crues, développement des loisirs de plein air, valorisation du patrimoine naturel.

Le syndicat a délégué l'exploitation du Grand Parc à la Société d'Économie Mixte SEGAPAL via un contrat de régie intéressée.

Les ressources du syndicat sont majoritairement assurées par les participations de ses membres dont la répartition est fixée par les statuts. Le Grand Lyon contribue à hauteur de 27,5 % des participations en fonctionnement et 42 % en investissement, soit 1,1 M€ en fonctionnement (+ 1,8 % par rapport à 2009) et 0,4 M€ en investissement en 2010 (+ 1,8 % également).

6.7. L'AMENAGEMENT URBAIN

6.7.1. L'Agence d'Urbanisme

L'Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, dont la Communauté urbaine est membre de droit, réalise des études dans le domaine de l'aménagement et du développement urbain.

Plusieurs faits marquants sont à noter dans l'activité de l'Agence sur l'exercice écoulé : appropriation du Système d'Information par les partenaires de l'Agence, rayonnement de l'Agence (repères européens, colloques et séminaires), enrichissement et développement des observatoires (OPALE, préfiguration de l'observatoire de l'habitat, observatoire des déplacements), rendu du volet économique des Projets de Développement Territorial (PDT), arrêt du projet du Document d'Orientations Générales (DOG) pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise, création d'un pôle « design urbain » pour répondre à l'évolution de la demande de projets territoriaux, implication de l'Agence dans le projet des vallées Lyon-Givors-Saint-Étienne.

Pour l'exercice 2010, le programme d'activité proposé par l'Agence d'Urbanisme concerne les principaux axes suivants : la lisibilité des initiatives métropolitaines, la mise en œuvre des orientations du SCOT sur les projets de territoires et les projets urbains, la refonte de la révision du PLU, l'interactivité dans le cadre des débats sur la ville entre l'Agence et les universités, écoles et laboratoires de recherche, la poursuite des coopérations internationales et des repères européens pour construire une culture européenne sur les principaux enjeux de l'agglomération lyonnaise.

La subvention de fonctionnement de la Communauté urbaine d'un montant de 4,5 M€ représente 66 % du budget total de l'association, qui s'élève pour l'année 2010 à 7,4 M€.

6.7.2. La SERL

La Société d'Équipement du Rhône et de Lyon (SERL), est une Société d'Économie Mixte Locale (SEML) qui répartit son activité entre plusieurs donneurs d'ordre publics : la Communauté urbaine (pour des projets d'aménagement et de renouvellement urbain et de développement économique) et d'autres collectivités : Région Rhône-Alpes (réalisation du futur siège à Lyon Confluence), Département du Rhône (Musée des Confluences), communes et syndicats (travaux divers, concessions et mandats d'équipements collectifs), ainsi que des maîtres d'ouvrages privés en part croissante, notamment dans les domaines de la santé et de l'enseignement supérieur.

En 2010, le volume d'investissements atteint 123 M€ confirmant la reprise à la hausse du chiffre d'opération de la société après un recul en 2009. La SERL a bien résisté aux effets de la crise immobilière des exercices précédents, confirmant par des résultats positifs sa bonne santé financière.

La Communauté urbaine reste le donneur d'ordre principal avec 45 M€ d'investissements réalisés, correspondant principalement aux phases de réalisation des ZAC concédées depuis 2004, ainsi qu'à l'arrivée de nouvelles concessions avec les ZAC des Bruyères à Limonest et Castellane à Rillieux-la-Pape.

Les produits d'exploitation augmentent de 0,4 M€ pour se situer à 9,4 M€ (+ 4 %), principalement grâce à des reprises de provisions. La hausse du chiffre d'affaires est due essentiellement aux concessions (+ 7 %), ainsi qu'à une bonne commercialisation sur l'exercice des surfaces en stock.

Avec une politique de limitation, les charges restent stables sur l'exercice 2010 avec 8,2 M€, soit une baisse globale de 4 % (-7% sur le poste « personnel », - 18 % sur le poste « charges de structure », notamment en matière d'achats).

Le résultat net est excédentaire avec 0,6 M€ (contre + 0,7 M€ en 2009) et représente 6,8 % des produits de la société. Ce résultat, même s'il accuse un léger recul par rapport à 2009, constitue le deuxième meilleur résultat net de la société depuis sa création et a été intégralement imputé en report à nouveau confortant ainsi les fonds propres de la SERL.

La SERL a pu limiter les incidences de la crise immobilière de 2008 sans recourir à l'endettement, avec un niveau de capitaux permanents (11,3 M€), un fonds de roulement à 6,5 M€ et des disponibilités propres de l'ordre de 9,5 M€.

6.7.3. La SPLA Lyon-Confluence

La Société d'Économie Mixte (SEM) est devenue une Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) le 31 janvier 2008.

Au terme de l'exercice 2010, la société présente un bénéfice de 0,1 M€ environ.

Ce résultat repose sur une évolution des produits d'exploitation (+ 14,3 % à 2 M€) et une stabilité des charges d'exploitation (+ 0,5 % à 2,2 M€ environ).

La progression des produits d'exploitation est liée à la conclusion des conventions d'aménagement signées en 2010 (ZAC 1 et ZAC 2). La stabilité des charges d'exploitation repose sur l'évolution de la masse salariale (vacances de postes en attendant les recrutements) et la tenue des autres postes de charges (sous-traitance...).

Au plan de la ZAC 1, les dépenses cumulées s'établissent à 181 M€ (79 % de la prévision), tandis que les recettes de l'opération atteignent 151 M€ (66 % de la prévision). La couverture du besoin de financement intervient essentiellement par emprunt (30 M€).

À ce stade, la participation de la Communauté aux recettes de l'opération est envisagée à environ 34 %.

Concernant la ZAC 2 nouvellement créée, le taux de réalisation est nécessairement réduit (6 %). Les dépenses atteignent 14 M€, les recettes cumulées ressortant à 13 M€ dont une participation communautaire à hauteur de 12 M€.

6.8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT

6.8.1. L'ADERLY

Après une année 2009 marquée par une forte baisse des investissements exogènes en France et en Europe en raison de la crise, l'année 2010 a permis de constater les premiers signes de reprise, qui devraient se confirmer en 2011.

Pendant cette période difficile, l'Agence pour le Développement Économique de la Région Lyonnaise (ADERLY) a continué à concentrer son action de prospection d'investissements exogènes sur les secteurs d'excellence du territoire, à savoir les sciences de la vie et les écotechnologies sans négliger pour autant d'autres secteurs pouvant générer des projets d'investissements.

Ainsi en 2010, l'ADERLY a accompagné le développement de 66 entreprises en région lyonnaise générant 482 emplois immédiats et 1 424 emplois à 3 ans.

Sur ces 66 entreprises, près de la moitié sont issues de la filière des écotechnologies.

Le territoire lyonnais continue à s'imposer en France comme une alternative à Paris. Il est notamment considéré comme une métropole européenne de choix pour les centres de décision (33 des 66 implantations sont des centres de décision).

La majorité de ces sociétés sont originaires d'Europe, et notamment d'Allemagne avec 12 entreprises recensées. 8 sont originaires d'Amérique du Nord et 5 d'Asie.

ONLYLYON, la marque de Lyon à l'international, est un outil de promotion au service du territoire. Créée il y a 4 ans par les acteurs économiques et institutionnels de la métropole lyonnaise, ONLYLYON est une signature visible et facilement repérable, mémorisable et compréhensible à travers le monde entier.

Pilotée par l'ADERLY, cette stratégie de marketing territorial vise à faire de Lyon un pôle économique européen majeur en s'appuyant sur une campagne de communication européenne, des relations presse à l'international, le développement et l'animation d'un réseau de 5 633 ambassadeurs ainsi que sur une stratégie de webmarketing ciblée.

6.8.2. Centre des congrès

2010 est la quatrième année du nouveau contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Centre des congrès de Lyon, conclu avec le groupe GL Events pour la période 2007-2016.

Après deux très bonnes années (2007 et 2008), qui ont notamment bénéficié de l'effet nouveauté de l'extension, l'année 2010 a été impactée, comme en 2009, par la crise économique, en particulier sur le secteur des entreprises. Cela se traduit par des indicateurs d'activité en baisse.

Les produits de la délégation s'élèvent à 15,9 M€, en baisse de 5 % par rapport à 2009. Le taux d'occupation a également diminué de 11 %. Le nombre de participants et de visiteurs s'établit à 416 733 (- 14 %).

Le déficit de grandes manifestations et le retrait du marché des entreprises ont été compensés par l'accueil d'un nombre plus important d'événements : 350 manifestations en 2010 contre 332 en 2009. Cet état de fait a permis d'amortir partiellement les impacts importants de la crise économique, commencée en septembre 2008.

Grâce à sa politique de maîtrise des charges, le Centre des congrès a pu dégager un léger bénéfice de 0,2 M€, soit 1 % du chiffre d'affaires, et ce malgré une importante baisse d'activité.

La redevance perçue par la Communauté urbaine de Lyon n'a été que très légèrement impactée par cette diminution d'activité puisqu'elle perçoit une redevance de 1,66 M€, correspondant à la prévision du budget annexé au contrat (1,67 M€).

Les perspectives pour les années 2011 et 2012 sont bonnes, signe avant-coureur d'une sortie de crise.

6.8.3. L'Office du Tourisme intercommunal du Grand Lyon

L'année 2010 est la première année d'exercice de l'Office du Tourisme intercommunal du Grand Lyon, depuis le transfert au 1^{er} janvier 2010 de la compétence « tourisme » à la Communauté urbaine de Lyon.

Les missions de l'Office du Tourisme sont l'accueil et l'information des touristes, la promotion touristique, la production et la commercialisation des produits et prestations de services touristiques et le développement du tourisme d'affaire au travers du Bureau des Congrès et des Salons.

Parmi les actions menées en 2010, l'Office du Tourisme a organisé la diffusion de toutes les informations touristiques sur l'ensemble du territoire communautaire en intégrant notamment l'Office du Tourisme de Givors-Grigny, qui devient la porte d'entrée sud, renommée « l'Antenne Fleuve Rhône », et le point d'accueil saisonnier au cœur du quartier historique de Saint-Jean. Un diagnostic de l'offre touristique et de loisirs des communes de la Communauté urbaine a été réalisé et un site internet a été lancé au mois de juin 2010, afin de valoriser l'offre touristique (www.monweekendalyon.com).

L'activité touristique 2010 a été impactée par la crise économique, entraînant une baisse de 3,1 % du nombre de personnes hébergées sur le territoire du Grand Lyon. Toutefois cette diminution est compensée par les séjours plus longs, notamment des touristes français (1,54 jours en 2010 contre 1,43 en 2009).

La durée de séjour des touristes étrangers reste stable (1,53 jours en 2010 contre 1,57 en 2009). Les Allemands représentent 12 % des nuitées étrangères, les Anglais 10,8 %, les Italiens 9,9 %.

La fréquentation du site monweekendalyon.com est en constante progression, le nombre de visiteurs totalisé depuis le lancement du site dépasse les 82 000 contacts.

Les indicateurs du tourisme d'affaire sont bons, avec 140 000 journées congressistes comptabilisées.

Pour la première année de mise en œuvre de la taxe de séjour, l'objectif de recettes, estimé à 3,2 M€ par an, a été atteint.

À la suite des réflexions menées en concertation avec les communes du Grand Lyon, une stratégie de développement du « Tourisme de proximité » sur l'agglomération lyonnaise sera initiée en 2011, à destination des Grands Lyonnais et des proches Rhônalpins.

7. ANNEXES

7.1. PRINCIPES COMPTABLES ET CONSOLIDATION DES COMPTES

7.1.1. Périmètre de consolidation des comptes

Les comptes des organismes extérieurs n'ont pas été intégrés dans cette consolidation. En effet, un bon nombre d'entre eux (sauf les SEM) n'ont pas de lien en capital avec la Communauté. Le seul lien contractuel rend souvent peu explicite la possibilité de consolidation (concessionnaires et fermiers). La nature même des comptabilités tenues (plan comptable général ou diverses instructions comptables publiques) ajoute à la difficulté. En revanche, une analyse systématique du risque financier a été réalisée sur l'ensemble des structures concernées.

Les comptes consolidés sont donc les comptes propres à la Communauté, régis par des règles comptables distinctes. En effet, la Communauté urbaine de Lyon gère ses compétences : dans son budget principal en comptabilité « M14 » ; dans quatre budgets annexes : budget des eaux et budget de l'assainissement (tous deux en instruction comptable « M49 »), budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe et budget du restaurant communautaire (relevant de l'instruction comptable « M14 »).

Le tableau ci-dessous indique la part respective de chacun des budgets dans les comptes consolidés présentés plus loin. Cette part varie peu d'une année sur l'autre.

Part des différents budgets dans les comptes consolidés

	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	CHARGES D'INVESTISSEMENT	PRODUITS D'INVESTISSEMENT	CHARGES (TOTAL)	PRODUITS (TOTAL)
BP	93,3%	93,2%	80,3%	73,3%	88,2%	89,4%
BAE	0,2%	1,0%	2,2%	1,2%	1,0%	1,0%
BAA	5,9%	5,5%	17,4%	25,5%	10,4%	9,2%
BAOURD	0,4%	0,3%	0,0%	0,1%	0,2%	0,2%
BARC	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%

BP : budget principal ; BAE : budget annexe des eaux ; BAA : budget annexe de l'assainissement ; BAOURD : budget annexe des opérations ; BARC : budget annexe du restaurant communautaire

7.1.2. Procédure de consolidation

Les budgets annexes de l'assainissement, des opérations d'urbanisme en régie directe et du restaurant communautaire, sont gérés « hors taxes » et consolidés avec les autres budgets gérés « toutes taxes comprises ».

Les comptes communautaires ont été consolidés (budget principal et budgets annexes) en éliminant un certain nombre de mouvements inter-budgétaires (participations, remboursements...) qui gonflent artificiellement les volumes budgétaires.

D'autres mouvements doubles (dépenses et recettes) internes à un budget ont été retraités ; ils traduisent dans certains cas l'existence d'une créance et son extinction ; dans d'autres cas, ces mouvements représentent une double prise en compte dans le temps ou correspondent à un rôle d'intermédiaire de la Communauté urbaine. Il s'agit en particulier des constatations de créances pour les cessions en annuités, qui jusqu'en 2006 étaient comptabilisés en mouvements d'ordre, et qui depuis 2006 le sont en mouvements réels. Cela concerne également les avances aux aménageurs et les redevances des Voies Navigables de France. Ces mouvements intra-budgétaires portent aussi sur des remboursements de frais dans le cadre de convention de mise à disposition et de mutualisation.

Tous les retraitements opérés modifient par conséquent l'ensemble des budgets depuis 2005 ; ils sont homogènes sur l'ensemble de la période (2005-2010) dans l'édition présente.

**Retraitements réalisés pour la consolidation
des comptes**

BP : budget principal ; BAE : budget annexe des eaux ; BAA : budget annexe de l'assainissement ; BAOURD : budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe ; BARC : budget annexe du restaurant communautaire

RETRAITEMENTS IDENTIQUES DANS DEUX BUDGETS EN K€

OBJET	DÉPENSE/ CHARGE DU BUDGET...	2005	2006	2007	2008	2009	2010	RECETTE/ PRODUIT DU BUDGET...
Participation du budget principal aux travaux d'assainissement (dont eaux pluviales)	BP 204150	3 659,4	8 884,8	6 268,2	8 764,2	3 997,0	4 041,8	
		3 659,4	8 884,8	6 268,2	8 764,2	3 997,0	4 041,8	BAA 131500
Participation du budget principal aux travaux du restaurant communautaire	BP 204151	17,1	153,1	0,1	21,4	146,9	166,7	
		17,1	153,1	0,1	21,4	146,9	166,7	BARC 131500
Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe du restaurant communautaire	BP 652100	1 380,0	1 427,5	1 414,5	1 380,2	1 356,2	1 516,6	
		1 380,0	1 427,5	1 414,5	1 380,2	1 356,2	1 516,6	BARC 755200
Participation du budget principal aux opérations d'aménagement concerté (ZAC) du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	BP 674300	-	-	-	-	4 725,5		
		-	-	-	-	4 725,5	0,0	BAOURD 774000
Remboursement des avances du budget principal au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	BAOURD 167800	1 740,1	-	-	265,6	-		
		1 740,1	-	-	265,6	-	0,0	BP 276380
Remboursement des avances du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe au budget principal	BAOURD 167800	-	-	-	-	5 222,2		
		-	-	-	-	5 222,2	0,0	BP 276400
Remboursement au budget annexe de l'assainissement de la quote-part de location de locaux imputable à la gestion de l'eau	BAE 658800	-	-	-	224,0	322,0	326,9	
		-	-	-	224,0	322,0	326,9	BAA 708720
Remboursement au budget annexe de l'assainissement de la quote-part de frais de personnel imputables à la gestion de l'eau	BAE 6215* et 6218*	1 054,2	1 430,0	1 126,4	1 186,0	1 147,3	1 139,4	
		1 054,2	1 430,0	1 126,4	1 186,0	1 147,3	1 139,4	BAA 641900
Remboursement au budget annexe de l'assainissement de la quote-part de frais de fonctionnement imputables à la gestion de l'eau	BAE 628710	53,2	52,9	77,2	80,3	133,7	105,1	
		53,2	52,9	77,2	80,3	133,7	105,1	BAA 708720
Remboursement au budget principal de la quote-part de frais de fonctionnement imputables au budget annexe de l'assainissement	BAE 606* et 623*	246,2	182,6	156,7	175,9	160,7	176,1	
		246,2	182,6	156,7	175,9	160,7	176,1	BP 708720
Remboursement au budget principal de la quote-part de frais de fonctionnement imputables au budget annexe du restaurant communautaire	BARC 606* et 623*	1,0	1,1	0,9	0,9	0,4	1,2	
		1,0	1,1	0,9	0,9	0,4	1,2	BP 708720
Remboursement au budget principal des charges de structure imputables à l'assainissement	BAA 658800	1 276,1	1 429,4	1 428,3	1 417,1	1 458,1	1 564,0	
		1 276,1	1 429,4	1 428,3	1 417,1	1 458,1	1 564,0	BP 708720
Remboursement au budget principal des charges de structure imputables à la gestion de l'eau	BAE 658800	216,3	238,1	261,8	276,8	290,1	333,4	
		216,3	238,1	261,8	276,8	290,1	333,4	BP 708720
Contribution du budget principal au budget annexe de l'assainissement au titre des eaux pluviales	BP 655800	14 874,9	14 752,3	13 907,6	12 540,2	13 943,6	15 854,9	
		14 874,9	14 752,3	13 907,6	12 540,2	13 943,6	15 854,9	BAA 706300

.../...

.../...

OBJET	DÉPENSE/ CHARGE DU BUDGET...	2005	2006	2007	2008	2009	2010	RECETTE/ PRODUIT DU BUDGET...
Rachat du budget principal des locaux de la direction de l'eau dans l'immeuble du Clip au budget annexe des eaux	BP 213180	-	-	-	-	946,4	-	
		-	-	-	-	946,4	-	BAE 775000
Rachat du budget principal des locaux de la direction de l'eau dans l'immeuble du Clip au budget annexe de l'assainissement	BP 213180	-	-	-	-	2 861,0	-	
		-	-	-	-	2 861,0	-	BAA 775000

RETRAITEMENTS INTERNES AU BUDGET PRINCIPAL EN K€

OBJET	DÉPENSE/ CHARGE DU BUDGET...	2005	2006	2007	2008	2009	2010	RECETTE/ PRODUIT DU BUDGET...
Avances aux aménageurs	BP 2381*	6 846,1	7 082,4	6 505,4	6 736,1	7 891,0	5 105,4	
		6 835,3	5 794,9	5 358,0	5 797,2	2 617,0	8 821,5	BP 2381*
Charges de personnel remboursées	BP 64*	3 767,9	3 005,2	3 413,8	3 284,8	3 416,8	3 528,3	
		3 767,9	3 005,2	3 413,8	3 284,8	3 416,8	3 528,3	BP 6419 et 6459
Charges de personnel remboursées - agents mis à disposition des organismes satellites	BP 64*	-	-	-	-	1 674,6	1 480,4	
		-	-	-	-	1 674,6	1 480,4	BP 7084*
Charges de personnel remboursées - agents permanents syndicaux	BP 64*	56,7	39,2	6,4	44,2	91,9	76,6	
		56,7	39,2	6,4	44,2	91,9	76,6	BP 741300
Annulations sur exercices antérieurs	BP 13	4 211,9	65,3	1 313,4	2 780,1	1 207,1	350,2	
	16	-	-	-	-	52,4	-	
	20	0,2	-	1,2	3,9	1,4	-	
	204	-	314,2	2 930,7	178,6	622,5	-	
	21	55,3	242,7	498,7	336,6	502,1	1 057,3	
	23 (hors 238)	646,3	1 454,7	2 225,3	6 212,2	2 088,2	969,5	
	458*	33,9	236,9	903,5	3 656,6	822,4	1 965,4	
		4 211,9	65,3	1 313,4	2 780,1	1 207,1	350,2	BP 13
		-	-	-	-	52,4	-	BP 16
		0,2	-	1,2	3,9	1,4	-	BP 20
	-	314,2	2 930,7	178,6	622,5	-	BP 204	
	55,3	242,7	498,7	336,6	502,1	1 057,3	BP 21	
	646,3	1 454,7	2 225,3	6 212,2	2 088,2	969,5	BP 23 (hors 238)	
	33,9	236,9	903,5	3 656,6	822,4	1 965,4	BP 458*	
Créances pour cessions par annuités	BP 2763*	-	-	-	269,9	386,0	1 232,0	
	276400	-	2 570,5	13 712,0	3 498,6	1 270,8	2 927,6	
	-	2 570,5	13 712,0	3 768,5	1 656,8	4 159,6	BP 775	
Reprises sur provisions	BP 67*	-	-	-	500,0	109,0	356,3	
		-	-	-	500,0	109,0	356,3	BP 7815
Reversement des produits d'exploitation des cimetières	BP 658000	305,0	256,8	231,3	266,3	279,7	236,0	
		305,0	256,8	231,3	266,3	279,7	236,0	BP 703110
Remboursement Ville de Lyon dans le cadre de la mutualisation de la direction des affaires internationales (*)	BP 6* hors 64*						236,0	
							236,0	BP 708750

RETRAITEMENTS INTERNES AU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT EN K€

OBJET	DÉPENSE/ CHARGE DU BUDGET...	2005	2006	2007	2008	2009	2010	RECETTE/ PRODUIT DU BUDGET...
Voies navigables de France	BAA 6378*	1 258,4	1 259,9	1 243,2	1 256,0	1 259,5	1 268,3	
		994,9	1 281,7	1 436,2	1 345,4	1 433,0	1 466,7	BAA 7582*
Avances aux aménageurs	BAA 2381*	511,1	752,7	736,5	2 336,4	566,6	449,4	
		151,6	316,7	1 091,6	412,3	853,9	2 243,7	BAA 2381*
Charges de personnel remboursées (titres restaurant, contrats aidés, agents détachés)	BAA 64*	358,1	360,3	353,0	355,6	368,2	351,8	
		358,1	360,3	353,0	355,6	368,2	351,8	BAA 641900
Charges de personnel remboursées - agents mis à disposition des organismes satellites (associations du personnel)	BAA 64*	-	-	-	-	77,0	75,1	
		-	-	-	-	77,0	75,1	BAA 708480
Annulations sur exercices antérieurs	BAA 13	-	53,8	14,0	-	-	-	
	20	-	-	308,5	-	-	-	
	23 (hors 238)	-	-	-	40,9	7,8	-	
		-	53,8	14,0	-	-	-	BAA 13
		-	-	308,5	-	-	-	20
		-	-	-	40,9	7,8	-	23 (hors 238)

RETRAITEMENTS INTERNES AU BUDGET ANNEXE DES EAUX EN K€

OBJET	DÉPENSE/ CHARGE DU BUDGET...	2005	2006	2007	2008	2009	2010	RECETTE/ PRODUIT DU BUDGET...
Avances aux aménageurs	BAE 2381*	21,0	80,5	159,6	-	44,1	-	
		12,1	171,2	293,4	-	44,1	-	BAE 2381*
Dettes des eaux prise en charge par le fermier	BAE 661110	842,2	908,5	765,6	983,4	1 363,4	815,7	
	164100	5 956,5	6 204,7	5 675,2	4 632,6	2 295,0	2 439,5	
	168110	377,8	436,6	-	-	-	-	
	168120		10,2	-	-	-	-	
		8 760,9	7 677,4	6 440,9	5 616,0	3 658,4	3 255,2	BAE 768100 768200
Charges de personnel remboursées (titres restaurant, cotisations agents détachés)	BAE 64*	273,4	266,5	271,6	253,8	213,4	167,5	
		273,4	266,5	271,6	253,8	213,4	167,5	BAE 6419*
Voies navigables de France	BAE 6378*	337,5	337,5	337,9	337,3	337,9	338,4	
		527,5	348,9	388,6	339,9	362,3	355,7	BAE 758200
Annulations sur exercices antérieurs	BAE 13	229,9	-	-	1,9	-	-	
	20	-	-	-	-	17,8	0,0	
	23 (hors 238)	-	-	604,0	15,3	2,7	0,7	
	27	-	-	-	-	0,7	0,7	
		229,9	-	-	1,9	-	-	BAE 13
		-	-	-	-	17,8	0,0	20
	-	-	604,0	15,3	2,7	0,7	23 (hors 238)	
	-	-	-	-	-	0,7	27	
Redevance pour pollution d'origine domestique	BAE 709249	-	-	-	-	208,2	0,0	
		-	-	-	-	20,0	0,0	BAE 701241

RETRAITEMENTS INTERNES AU BUDGET ANNEXE DES OPÉRATIONS D'URBANISME EN RÉGIE DIRECTE EN K€

OBJET	DÉPENSE/ CHARGE DU BUDGET...	2005	2006	2007	2008	2009	2010	RECETTE/ PRODUIT DU BUDGET...
Avances aux aménageurs	BAOURD 238100	-	-	38,6	-	-	-	
		-	-	-	38,6	-	-	BAOURD 238100
Créances pour cessions par annuités	BAOURD 276400	-	2 210,5	2 942,4	2 671,5	-	-	
		-	2 210,5		2 671,5	-	-	BAOURD 775
		-	-	2 942,4	-	-	-	276400
Annulations sur exercices antérieurs	BAOURD 16	-	2,2	-	-	-	-	
		-	2,2	-	-	-	-	BAOURD 16

RETRAITEMENTS INTERNES AU BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT COMMUNAUTAIRE EN K€

OBJET	DÉPENSE/ CHARGE DU BUDGET...	2005	2006	2007	2008	2009	2010	RECETTE/ PRODUIT DU BUDGET...
Charges de personnel remboursées y compris agents mis à disposition des satellites (associations du personnel)	BARC 64*	-	-	-	-	2,4	2,5	
		-	-	-	-	2,4	2,5	BARC 708480

(*) - retraitement nouveau

Enfin, pour assurer la cohérence de l'analyse pluriannuelle de l'épargne, certaines corrections ont été effectuées (voir chapitre sur l'épargne).

7.2. MÉTHODE DE RAPPROCHEMENT DES COMPTES 2005-2010

7.2.1. Charges de personnel

Sur l'ensemble de la période, les charges de personnel sont celles qui figurent au chapitre 012 tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

7.2.2. Services extérieurs

Les services extérieurs figurent au compte 61.

7.2.2. Subventions et fonds de concours

La réforme de l'instruction comptable M14 a modifié la prise en compte des subventions.

À compter de 2006, les subventions d'équipement et les fonds de concours sont comptabilisés en chapitre 204. Les participations aux déficits de ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) figurent au chapitre 67 (subventions exceptionnelles).

Afin d'assurer une analyse sur six exercices, les subventions de l'année 2005 ont été traitées selon la nouvelle M14 :

- les subventions autrefois comptabilisées aux comptes 6571, 6572 et 6575 ont été assimilées au chapitre 204, à l'exception des participations aux déficits de ZAC, ramenées au chapitre 67 ;
- les subventions des budgets en M49 ont été traités comme suit : compte 6743 assimilé au compte 657 de la M14 (subventions de fonctionnement) ; compte 6742 assimilé au compte 204 de la M14 (subventions d'équipement).

7.3. HISTORIQUES DES COMPTES

7.3.1. Comptes consolidés

Consolidation des comptes 2005-2010 (K€) après retraitements

PRODUITS	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010/2009
Produits des services, du domaine et ventes diverses	121 479,4	114 637,8	127 008,4	127 189,4	118 424,3	126 407,4	+ 6,7 %
... dont redevance d'assainissement	51 166,8	52 044,1	51 189,3	54 108,1	54 259,7	53 706,9	- 1,0 %
Impôts et taxes	583 863,5	604 665,5	628 315,1	643 389,7	674 914,2	719 630,3	+ 6,6 %
... dont impôts locaux	485 275,5	497 384,0	518 526,0	530 141,9	556 712,7	598 403,2	+ 7,5 %
... dont taxe d'enlèvement des ordures ménagères	86 685,7	95 621,8	98 359,5	101 936,8	106 654,4	107 886,1	+ 1,2 %
Dotations et participations	353 761,5	359 557,3	371 385,2	370 296,4	373 255,2	371 772,4	- 0,4 %
... dont D.G.F.	309 447,2	314 381,8	323 392,7	326 891,4	329 506,0	332 262,7	+ 0,8 %
Autres produits de gestion courante	28 339,8	23 935,7	26 500,6	37 768,6	39 720,2	45 049,2	+ 13,4 %
Atténuation de charges	9,2	0,0	4,3	3,7	0,1	7,9	
Total des produits de gestion courante	1 087 453,4	1 102 796,2	1 153 213,5	1 178 647,8	1 206 314,0	1 262 867,2	+ 4,7 %
Produits financiers	58,0	52,5	109,6	157,9	1 188,4	266,6	- 77,6 %
Produits exceptionnels	46 619,0	23 025,6	21 139,3	16 988,7	20 096,3	17 685,4	- 12,0 %
Reprises sur provisions	-	-	3 049,0	-	7 800,0	2 211,0	-
Transferts de charges	352,9	-	-	-	-	-	-
Ensemble	1 134 483,4	1 125 874,3	1 177 511,3	1 195 794,4	1 235 398,7	1 283 030,2	+ 3,9 %
CHARGES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010/2009
Charges à caractère général	218 143,2	225 365,0	239 201,6	231 169,8	235 495,5	235 701,8	+ 0,1 %
Charges de personnel et frais assimilés	177 030,3	184 528,5	191 102,8	192 759,9	198 017,2	204 445,0	+ 3,2 %
Atténuation de produits	219 484,1	223 222,5	228 782,2	229 160,8	228 336,6	229 247,1	+ 0,4 %
Autres charges de gestion courante	175 007,1	189 102,7	187 728,3	194 770,4	194 167,5	205 810,8	+ 6,0 %
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	664,3	719,3	712,7	638,3	669,1	714,8	+ 6,8 %
Total des charges de gestion courante	790 329,0	822 938,1	847 527,7	848 499,3	856 686,1	875 919,5	+ 2,2 %
Charges financières	33 815,4	35 856,1	44 540,8	52 848,5	40 671,5	28 156,9	- 30,8 %
Charges exceptionnelles	27 262,3	19 801,7	33 637,6	40 647,4	48 759,3	46 959,7	- 3,7 %
Dotations aux provisions	3 550,0	-	11 464,9	500,0	20 000,0	21 166,0	+ 5,8 %
Ensemble	854 956,6	878 595,9	937 171,0	942 495,2	966 116,8	972 202,0	+ 0,6 %
PRODUITS	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010/2009
Subventions d'investissement	25 318,2	34 313,7	49 830,5	55 690,4	67 571,9	85 889,0	+ 27,1 %
Emprunts et dettes assimilées	168 364,8	237 408,9	199 694,8	156 255,1	134 580,5	157 167,2	+ 16,8 %
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'équipement versées	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	0,0	308,5	-	-	-	-
Total des produits d'équipement	193 683,0	271 722,6	249 525,3	211 945,5	202 152,4	243 056,2	+ 20,2 %
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	28 834,4	26 514,8	36 549,9	48 028,6	70 594,9	37 876,5	- 46,3 %
Participations	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	5 007,8	7 125,9	38 227,2	11 669,0	8 970,6	4 496,8	- 49,9 %
Total des produits financiers	33 842,3	33 640,6	74 777,1	59 697,5	79 565,6	42 373,3	- 46,7 %
Opérations pour compte de tiers	40 118,8	16 252,4	25 855,7	12 013,8	23 622,5	10 599,0	- 55,1 %
Ensemble	267 644,0	321 615,6	350 158,1	283 656,8	305 340,5	296 028,4	- 3,0 %
CHARGES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010/2009
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 096,2	3 717,7	5 048,3	5 900,9	8 952,3	11 058,4	+ 23,5 %
Subventions d'équipement versées	54 894,4	43 818,0	33 503,7	55 201,7	66 383,8	68 580,4	+ 3,3 %
Immobilisations corporelles	124 412,6	116 898,8	128 126,2	91 882,3	115 009,6	138 854,7	+ 20,7 %
Immobilisations en cours	226 751,3	216 850,1	192 087,8	198 917,0	209 306,3	253 170,6	+ 21,0 %
Total des charges d'équipement	412 154,5	381 284,6	358 766,0	351 901,9	399 652,1	471 664,2	+ 18,0 %
Dotations, fonds divers et réserves	1 388,7	1 420,7	1 367,4	2 001,6	2 261,8	2 050,7	- 9,3 %
Subventions d'investissement	-	2,2	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes assimilées	111 606,3	128 633,1	169 952,1	141 074,9	139 039,0	141 547,4	+ 1,8 %
Participations	0,0	-	1 292,6	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	131,9	3 373,6	6 714,1	10 216,8	205,4	2 021,5	
Total des charges financières	113 126,9	133 429,6	179 326,1	153 293,3	141 506,2	145 619,6	+ 2,9 %
Opérations pour compte de tiers	31 602,1	27 200,8	32 690,1	24 517,1	23 352,8	10 261,3	- 56,1 %
Ensemble	556 883,5	541 915,0	570 782,3	529 712,3	564 511,1	627 545,1	+ 11,2 %

Nota : Afin d'assurer la cohérence de l'analyse pluriannuelle en dépit de la réforme de la M14, les regroupements suivants ont été effectués :

- les subventions du compte 6743 des budgets annexes en M49 ont été remontées en «Autres charges de gestion courante», au même niveau que les subventions du compte 657 de la M14 ;
- les subventions du compte 6742 des budgets annexes en M49 ont été assimilées aux «Subventions d'équipement versées» du compte 204 de la M14 ;
- pour les années antérieures à 2006, les subventions des comptes 6571, 6572 et 6575 des budgets en M14 ont été regroupées avec le compte 204 (investissement), à l'exception des participations aux zones d'aménagement concerté, considérées comme des charges exceptionnelles

7.3.2. Budget principal - hors retraitements (en K€)

FONCTIONNEMENT/EXPLOITATION						
PRODUITS	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Produits des services, du domaine et ventes diverses	64 421,8	51 900,6	63 996,9	60 594,5	57 816,1	64 888,6
... dont redevance d'assainissement	-	-	-	-	-	-
Impôts et taxes	583 863,5	604 665,5	628 315,1	643 389,7	674 914,2	719 630,3
... dont impôts locaux	485 275,5	497 384,0	518 526,0	530 141,9	556 712,7	598 403,2
... dont taxe d'enlèvement des ordures ménagères	86 685,7	95 621,8	98 359,5	101 936,8	106 654,4	107 886,1
Dotations et participations	346 877,4	351 373,9	364 412,9	361 371,5	367 109,4	365 889,5
... dont D.G.F.	309 447,2	314 381,8	323 392,7	326 891,4	329 506,0	332 262,7
Autres produits de gestion courante	18 276,4	13 422,9	15 750,5	27 518,2	28 079,3	33 205,8
Atténuation de charges	3 767,9	3 005,2	3 415,4	3 284,8	3 416,8	3 534,4
Total des produits de gestion courante	1 017 206,9	1 024 368,1	1 075 890,8	1 096 158,7	1 131 335,8	1 187 148,5
Produits financiers	58,0	52,5	109,6	157,9	24,7	266,6
Produits exceptionnels	45 826,9	26 750,6	34 951,4	22 328,6	20 075,1	17 435,4
Reprise sur provisions	-	-	-	500,0	7 909,0	2 567,3
Transferts de charges	352,9	-	-	-	-	-
Ensemble	1 063 444,8	1 051 171,3	1 110 951,8	1 119 145,1	1 159 344,7	1 207 417,7
CHARGES	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Charges à caractère général	194 376,6	198 519,5	210 479,2	203 584,0	203 909,3	205 844,6
Charges de personnel et frais assimilés	156 277,9	162 750,8	169 043,2	170 437,4	176 507,9	182 625,8
Atténuation de produits	219 484,1	223 222,5	228 782,2	229 160,8	228 336,6	229 247,1
Autres charges de gestion courante	190 905,6	204 649,6	202 423,5	207 469,2	208 349,7	222 249,5
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	664,3	719,3	712,7	638,3	669,1	714,8
Total des charges de gestion courante	761 708,6	789 861,7	811 440,8	811 289,7	817 772,7	840 681,8
Charges financières	30 874,0	32 354,4	38 628,1	45 729,8	34 672,8	21 926,0
Charges exceptionnelles	26 822,8	19 244,5	32 668,9	39 967,7	53 065,6	46 187,6
Provisions	3 550,0	-	11 464,9	700,0	20 000,0	21 166,0
Ensemble	822 955,4	841 460,6	894 202,8	897 687,3	925 511,1	929 961,4

INVESTISSEMENT						
PRODUITS	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Subventions d'investissement	20 466,6	26 884,4	36 893,6	48 189,1	49 774,8	62 016,1
Emprunts et dettes assimilées	135 192,0	213 496,1	175 392,2	127 153,4	96 417,8	105 167,2
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,2	-	1,2	3,9	1,4	-
Subventions d'équipement versées	-	314,2	2 930,7	178,6	622,5	-
Immobilisations corporelles	55,3	242,7	498,7	336,6	502,1	1 057,3
Immobilisations en cours	7 481,6	7 249,6	7 583,3	12 009,4	4 705,2	9 791,0
Total des produits d'équipement	163 195,6	248 186,9	223 299,7	187 871,0	152 023,9	178 031,5
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	28 834,4	26 514,8	36 546,0	47 303,8	70 461,8	37 869,1
Participations	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	5 306,6	2 647,1	28 895,7	9 214,1	9 936,4	1 585,9
Total des produits financiers	34 141,0	29 161,9	65 441,7	56 517,9	80 398,3	39 455,0
Opérations pour compte de tiers	40 152,6	16 489,3	26 759,3	15 670,5	24 444,9	12 564,3
Ensemble	237 489,3	293 838,1	315 500,6	260 059,4	256 867,1	230 050,9
CHARGES	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 355,4	2 874,9	4 300,5	3 782,1	7 208,1	9 301,3
Subventions d'équipement versées	57 994,6	51 959,3	42 203,2	63 480,7	70 730,1	71 705,8
Immobilisations corporelles	121 446,5	113 500,2	126 171,3	88 626,0	116 354,2	135 988,6
Immobilisations en cours	164 551,0	154 247,9	137 301,4	150 749,2	134 917,8	158 031,6
Total des charges d'équipement	349 347,7	322 582,3	309 976,4	306 638,1	329 210,2	375 027,3
Dotations, fonds divers et réserves	1 388,7	1 420,7	1 367,4	2 001,6	2 261,8	2 050,7
Subventions d'investissement	4 211,9	65,3	1 313,4	2 780,1	1 207,1	350,2
Emprunts et dettes assimilées	100 999,5	116 853,2	152 864,7	124 414,5	125 958,1	125 915,7
Participations	0,0	-	1 292,6	-	-	-
Autres immobilisations financières	129,0	5 935,8	20 403,1	13 945,9	1 862,2	6 181,1
Total des charges financières	106 729,2	124 275,0	177 241,1	143 142,1	131 289,3	134 497,6
Opérations pour compte de tiers	31 635,9	27 437,7	33 593,7	28 173,7	24 175,2	12 226,7
Ensemble	487 712,8	474 295,0	520 811,2	477 953,9	484 674,6	521 751,6

Nota : Afin d'assurer la cohérence de l'analyse pluriannuelle en dépit de la réforme de la M14, les regroupements suivants ont été effectués :
- pour l'année 2005, les subventions des comptes 6571, 6572 et 6575 des budgets en M14 ont été regroupées avec le compte 204 (investissement), à l'exception des participations aux zones d'aménagement concerté, considérées comme des charges exceptionnelles (67).

7.3.3. Budget annexe des eaux - hors retraitements (en K€)

FONCTIONNEMENT/EXPLOITATION						
PRODUITS	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Produits des services, du domaine et ventes diverses	-	-	-	-	41,6	7,2
... dont redevance d'assainissement	-	-	-	-	-	-
Impôts et taxes	-	-	-	-	-	-
... dont impôts locaux	-	-	-	-	-	-
... dont taxe d'enlèvement des ordures ménagères	-	-	-	-	-	-
Dotations et participations	100,0	406,0	127,1	242,8	302,0	263,7
... dont D.G.F.	-	-	-	-	-	-
Autres produits de gestion courante	10 579,2	10 849,7	11 125,8	10 571,9	11 983,8	12 178,8
Atténuation de charges	273,4	266,5	271,6	255,0	213,4	167,5
Total des produits de gestion courante	10 952,6	11 522,2	11 524,6	11 069,7	12 540,8	12 617,1
Produits financiers	8 760,9	7 677,4	6 440,9	5 616,0	4 822,1	3 255,2
Produits exceptionnels	703,9	655,8	663,7	830,3	2 193,5	720,9
Reprise sur provisions	-	-	-	-	-	-
Transferts de charges	-	-	-	-	-	-
Ensemble	20 417,3	19 855,5	18 629,1	17 516,0	19 556,3	16 593,2
CHARGES	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Charges à caractère général	1 005,6	1 120,7	1 332,2	1 440,3	2 037,9	1 360,0
Charges de personnel et frais assimilés	1 327,6	1 729,2	1 611,8	1 632,0	1 589,2	1 591,5
Atténuation de produits	-	-	-	-	208,2	-
Autres charges de gestion courante	266,0	551,2	414,7	1 136,5	1 044,9	1 059,0
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	-	-	-	-	-	-
Total des charges de gestion courante	2 599,3	3 401,1	3 358,7	4 208,8	4 880,1	4 010,5
Charges financières	842,2	908,5	1 308,0	1 590,8	1 268,9	950,5
Charges exceptionnelles	177,0	167,5	183,6	174,0	230,3	264,6
Provisions	-	-	-	-	-	-
Ensemble	3 618,5	4 477,0	4 850,3	5 973,6	6 379,3	5 225,6

INVESTISSEMENT						
PRODUITS	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Subventions d'investissement	2 508,6	2 910,2	1 659,7	1 411,1	648,3	1 441,2
Emprunts et dettes assimilées	6 168,2	4 825,0	11 389,1	10 100,6	-	-
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-	17,8	-
Subventions d'équipement versées	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	12,1	171,2	897,5	15,3	46,9	0,7
Total des produits d'équipement	8 688,9	7 906,4	13 946,2	11 527,0	713,0	1 441,9
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	-	-	3,9	0,4	95,6	7,4
Participations	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	1 441,3	3 740,1	5 131,6	2 186,2	2 119,8	2 116,4
Total des produits financiers	1 441,3	3 740,1	5 135,4	2 186,6	2 215,4	2 123,8
Opérations pour compte de tiers	-	-	-	-	-	-
Ensemble	10 130,2	11 646,5	19 081,7	13 713,6	2 928,4	3 565,7
CHARGES	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	168,0	335,5	435,9	361,5	389,6	300,0
Subventions d'équipement versées	576,2	1 175,3	292,6	188,5	276,5	684,1
Immobilisations corporelles	151,8	478,7	52,6	717,9	47,6	267,4
Immobilisations en cours	18 226,0	19 148,1	21 695,8	14 122,9	12 179,2	11 757,5
Total des charges d'équipement	19 122,0	21 137,5	22 476,9	15 390,7	12 892,9	13 009,1
Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	229,9	2,2	-	1,9	-	-
Emprunts et dettes assimilées	6 334,3	6 651,6	10 173,0	7 893,4	2 915,7	3 396,5
Participations	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	0,7	0,7
Total des charges financières	6 564,2	6 653,7	10 173,0	7 895,3	2 916,3	3 397,2
Opérations pour compte de tiers	-	-	-	-	-	-
Ensemble	25 686,2	27 791,2	32 649,9	23 286,1	15 809,2	16 406,3

Nota : Afin d'assurer la cohérence de l'analyse pluriannuelle en dépit de la réforme de la M14, les regroupements suivants ont été effectués :

- les subventions du compte 6743 des budgets annexes en M49 ont été remontées en « Autres charges de gestion courante », au même niveau que les subventions du compte 657 de la M14 ;

- les subventions du compte 6742 des budgets annexes en M49 ont été assimilées aux « Subventions d'équipement versées » du compte 204 de la M14.

7.3.4. Budget annexe de l'assainissement - hors retraitements (en K€)

FONCTIONNEMENT/EXPLOITATION						
PRODUITS	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Produits des services, du domaine et ventes diverses	73 355,8	76 799,8	77 716,7	77 925,1	78 301,4	81 119,2
... dont redevance d'assainissement	51 166,8	52 044,1	51 189,3	54 108,1	54 259,7	53 706,9
Impôts et taxes	-	-	-	-	-	-
... dont impôts locaux	-	-	-	-	-	-
... dont taxe d'enlèvement des ordures ménagères	-	-	-	-	-	-
Dotations et participations	6 840,8	7 816,6	6 823,3	8 724,4	5 935,7	5 695,9
... dont D.G.F.	-	-	-	-	-	-
Autres produits de gestion courante	1 006,6	1 293,8	1 449,0	1 363,7	1 452,5	1 487,1
Atténuation de charges	1 421,4	1 790,3	1 482,1	1 544,0	1 515,5	1 492,0
Total des produits de gestion courante	82 624,6	87 700,5	87 471,0	89 557,2	87 205,0	89 794,2
Produits financiers	-	-	-	-	-	-
Produits exceptionnels	74,3	400,1	2 160,5	269,9	3 289,8	122,7
Reprise sur provisions	-	-	3 049,0	-	-	-
Transferts de charges	-	-	-	-	-	-
Ensemble	82 699,0	88 100,6	92 680,5	89 827,0	90 494,8	89 916,9
CHARGES	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Charges à caractère général	23 173,0	26 179,5	27 018,9	27 174,2	28 233,4	26 242,6
Charges de personnel et frais assimilés	23 554,6	23 779,4	24 294,1	24 541,4	25 597,1	25 604,7
Atténuation de produits	-	-	-	-	-	-
Autres charges de gestion courante	1 872,1	1 988,9	2 116,4	2 037,1	2 092,0	2 316,5
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	-	-	-	-	-	-
Total des charges de gestion courante	48 599,7	51 947,7	53 429,3	53 752,7	55 922,5	54 163,8
Charges financières	2 941,3	3 501,7	5 370,4	6 511,3	6 093,1	6 096,1
Charges exceptionnelles	260,4	389,3	784,5	211,6	297,9	863,4
Provisions	-	-	-	300,0	-	-
Ensemble	51 801,5	55 838,7	59 584,2	60 775,6	62 313,5	61 123,4

INVESTISSEMENT						
PRODUITS	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Subventions d'investissement	10 444,2	13 523,0	18 872,7	17 636,4	22 353,0	26 823,7
Emprunts et dettes assimilées	27 004,7	19 090,0	12 913,5	19 001,1	38 215,0	52 000,0
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-	-	-
Subventions d'équipement versées	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	151,6	316,7	1 400,1	453,1	861,6	2 243,7
Total des produits d'équipement	37 600,5	32 929,7	33 186,3	37 090,6	61 429,6	81 067,4
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	-	-	-	724,3	37,5	-
Participations	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	6,7	-	-	-	574,1
Total des produits financiers	-	6,7	-	724,3	37,5	574,1
Opérations pour compte de tiers	-	-	-	-	-	-
Ensemble	37 600,5	32 936,4	33 186,3	37 814,9	61 467,1	81 641,5
CHARGES	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	573,0	507,3	621,6	1 760,5	1 373,9	1 432,8
Subventions d'équipement versées	-	35,5	206,8	496,7	143,6	399,0
Immobilisations corporelles	2 852,6	3 025,2	2 401,0	2 871,7	2 909,9	3 652,9
Immobilisations en cours	51 998,8	52 808,8	43 321,3	49 368,3	72 670,3	89 767,1
Total des charges d'équipement	55 424,3	56 376,8	46 550,7	54 497,3	77 097,7	95 251,8
Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	53,8	14,0	-	-	-
Emprunts et dettes assimilées	10 606,8	11 782,1	12 589,6	13 399,6	12 512,6	14 674,7
Participations	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	2,9	8,3	23,0	39,4	-	-
Total des charges financières	10 609,6	11 844,3	12 626,7	13 439,0	12 512,6	14 674,7
Opérations pour compte de tiers	-	-	-	-	-	-
Ensemble	66 034,0	68 221,1	59 177,4	67 936,3	89 610,3	109 926,5

Nota : Afin d'assurer la cohérence de l'analyse pluriannuelle en dépit de la réforme de la M14, les regroupements suivants ont été effectués :

- les subventions du compte 6743 des budgets annexes en M49 ont été remontées en « Autres charges de gestion courante », au même niveau que les subventions du compte 657 de la M14 ;

- les subventions du compte 6742 des budgets annexes en M49 ont été assimilées aux « Subventions d'équipement versées » du compte 204 de la M14.

7.3.5. Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - hors retraitements (en K€)

FONCTIONNEMENT/EXPLOITATION						
PRODUITS	2005	2006	2008	2008	2009	2010
Produits des services, du domaine et ventes diverses	17,6	2 210,5	721,7	3 023,2	0,0	-
... dont redevance d'assainissement	-	-	-	-	-	-
Impôts et taxes	-	-	-	-	-	-
... dont impôts locaux	-	-	-	-	-	-
... dont taxe d'enlèvement des ordures ménagères	-	-	-	-	-	-
Dotations et participations	-	-	27,3	-	-	-
... dont D.G.F.	-	-	-	-	-	-
Autres produits de gestion courante	-	-	-	-	-	-
Atténuation de charges	-	-	-	-	-	-
Total des produits de gestion courante	17,6	2 210,5	749,0	3 023,2	0,0	-
Produits financiers	-	-	-	-	-	-
Produits exceptionnels	13,3	0,0	18,2	-	4 727,6	3 566,0
Reprise sur provisions	-	-	-	-	-	-
Transferts de charges	-	-	-	-	-	-
Ensemble	30,9	2 210,5	767,2	3 023,2	4 727,6	3 566,0
CHARGES	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Charges à caractère général	834,0	699,8	1 500,8	358,4	2 868,6	3 565,7
Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	-	-	-
Atténuation de produits	-	-	-	-	-	-
Autres charges de gestion courante	-	0,0	-	-	-	-
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	-	-	-	-	-	-
Total des charges de gestion courante	834,0	699,8	1 500,8	358,4	2 868,6	3 565,7
Charges financières	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	2,0	-	-	294,1	-	0,3
Provisions	-	-	-	-	-	-
Ensemble	836,0	699,8	1 500,8	652,4	2 868,6	3 566,0
INVESTISSEMENT						
PRODUITS	2005	2006	2008	2008	2009	2010
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-	-	-
Subventions d'équipement versées	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	0,0	-	38,6	-	-
Total des produits d'équipement	-	0,0	-	38,6	-	-
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	-	-	-	-	-	-
Participations	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	731,9	4 200,0	534,3	2 137,2	221,1
Total des produits financiers	-	731,9	4 200,0	534,3	2 137,2	221,1
Opérations pour compte de tiers	-	-	-	-	-	-
Ensemble	-	731,9	4 200,0	572,9	2 137,2	221,1
CHARGES	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-	-	-
Subventions d'équipement versées	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	38,6	-	-	-
Total des charges d'équipement	-	-	38,6	-	-	-
Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes assimilées	1 740,1	-	-	265,6	5 222,2	0,0
Participations	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	2 210,5	2 942,4	2 671,5	-	-
Total des charges financières	1 740,1	2 210,5	2 942,4	2 937,2	5 222,2	0,0
Opérations pour compte de tiers	-	-	-	-	-	-
Ensemble	1 740,1	2 210,5	2 981,0	2 937,2	5 222,2	0,0

7.3.6. Budget annexe du restaurant communautaire - hors retraitements (en K€)

FONCTIONNEMENT/EXPLOITATION						
PRODUITS	2005	2006	2008	2008	2009	2010
Produits des services, du domaine et ventes diverses	656,9	640,0	636,8	628,1	627,5	629,5
... dont redevance d'assainissement	-	-	-	-	-	-
Impôts et taxes	-	-	-	-	-	-
... dont impôts locaux	-	-	-	-	-	-
... dont taxe d'enlèvement des ordures ménagères	-	-	-	-	-	-
Dotations et participations	-	-	1,0	2,0	-	-
... dont D.G.F.	-	-	-	-	-	-
Autres produits de gestion courante	1 380,0	1 427,5	1 414,5	1 380,2	1 356,2	1 516,6
Atténuation de charges	-	-	0,0	-	0,1	0,1
Total des produits de gestion courante	2 036,9	2 067,6	2 052,3	2 010,3	1 983,7	2 146,1
Produits financiers	-	-	-	-	-	-
Produits exceptionnels	0,6	0,0	0,0	-	0,0	0,0
Reprise sur provisions	-	-	-	-	-	-
Transferts de charges	-	-	-	-	-	-
Ensemble	2 037,4	2 067,6	2 052,3	2 010,3	1 983,7	2 146,1
CHARGES	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Charges à caractère général	650,3	679,5	686,4	687,3	660,4	659,4
Charges de personnel et frais assimilés	1 380,3	1 370,4	1 324,9	1 273,5	1 314,6	1 443,6
Atténuation de produits	-	-	-	-	-	-
Autres charges de gestion courante	15,6	17,1	17,2	8,3	8,7	17,6
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	-	-	-	-	-	-
Total des charges de gestion courante	2 046,2	2 067,1	2 028,5	1 969,1	1 983,7	2 120,5
Charges financières	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	0,5	0,5	-	-	-
Provisions	-	-	-	-	-	-
Ensemble	2 046,2	2 067,6	2 029,0	1 969,1	1 983,7	2 120,5
INVESTISSEMENT						
PRODUITS	2005	2006	2008	2008	2009	2010
Subventions d'investissement	17,1	153,1	0,1	21,4	146,9	166,7
Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-	-	-
Subventions d'équipement versées	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Total des produits d'équipement	17,1	153,1	0,1	21,4	146,9	166,7
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	-	-	-	-	-	-
Participations	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total des produits financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations pour compte de tiers	-	-	-	-	-	-
Ensemble	17,1	153,1	0,1	21,4	146,9	166,7
CHARGES	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	0,6	-	24,3
Subventions d'équipement versées	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	17,1	137,4	-	3,3	7,4	3,0
Immobilisations en cours	-	15,7	0,1	17,6	139,5	139,3
Total des charges d'équipement	17,1	153,1	0,1	21,4	146,9	166,7
Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	-	-
Participations	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total des charges financières	-	-	-	-	-	-
Opérations pour compte de tiers	-	-	-	-	-	-
Ensemble	17,1	153,1	0,1	21,4	146,9	166,7

7.4. AUTRES DONNÉES

7.4.1 Ratios

Données synthétiques (comptes consolidés)

Application des dispositions des articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1 et R. 2313-2 du CGCT sur la base des comptes consolidés retraités et de la population totale 2010 telle qu'elle résulte du dernier recensement connu (source : Insee, résultats statistiques 2007 - dernière mise à jour mars 2010)

N°	RATIO (définition)	RATIO (calcul)	valeur CA 2010	valeur CA 2009
1	dépenses réelles de fonctionnement (M€) population	$\frac{972}{1\,277\,218}$	761 €	758 €
2	produit des impositions directes (M€) population	$\frac{598 (a)}{1\,277\,218}$	469 €	437 €
3	recettes réelles de fonctionnement (M€) population	$\frac{1\,283}{1\,277\,218}$	1 005 €	970 €
4	dépenses d'équipement brut (M€) population	$\frac{413}{1\,277\,218}$	324 €	280 €
5	encours de la dette (M€) population	$\frac{1\,169 (b)}{1\,277\,218}$	915 €	900 €
6	dotation globale de fonctionnement (M€) population	$\frac{332}{1\,277\,218}$	260 €	259 €
7	dépenses de personnel (M€) dépenses réelles de fonctionnement (M€)	$\frac{204}{972}$	21 %	20 %
8	coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	$\frac{598 (a)}{633 (c)}$	95 %	93 %
9	(dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital (M€)) recettes réelles de fonctionnement (M€)	$\frac{1\,078}{1\,283}$	84 %	87 %
10	dépenses d'équipement brut (M€) recettes réelles de fonctionnement (M€)	$\frac{413}{1\,283}$	32 %	29 %
11	encours de la dette (M€) recettes réelles de fonctionnement (M€)	$\frac{1\,169 (b)}{1\,283}$	91 %	93 %

(a) pour le calcul des ratios 2 et 8, en l'absence d'adaptation des maquettes budgétaires à la suppression de la taxe professionnelle, le produit des impositions directes correspond aux recettes réalisées au compte 731 "impôts locaux" à savoir les rôles supplémentaires de taxe professionnelle et la compensation-relais

(b) pour le calcul des ratios 5 et 11, l'encours de dette du budget annexe des eaux (BAE) est pris en compte au prorata de l'annuité non prise en charge par le fermier.

Le même prorata est utilisé pour la prise en compte de l'amortissement de la dette du BAE dans le ratio

(c) pour le calcul du ratio 8, éléments potentiel fiscal issus de la fiche individuelle DGF 2010

7.4.2. Détail de l'endettement et service de la dette

Détail de l'endettement et service de la dette

	COMPTES CONSOLIDÉS	2005	2006	2007	2008	2009	2010
[1]	encours 31/12 (M€, note 1)	1 048	1 153	1 198	1 204	1 182	1 204
[2]	épargne brute corrigée (M€, note 2)	250	246	244	254	275	311
[3]= [1]/[2]	capacité de désendettement (années)	4,2	4,7	4,9	4,7	4,3	3,9

	COMPTES CONSOLIDÉS	2005	2006	2007	2008	2009	2010
[4]	frais financiers (M€, note 3)	34	36	45	53	41	28
[5]	remboursement du capital (M€, note 4)	77	89	101	106	104	107
[6]= [4]+[5]	charge totale de la dette (M€)	110	125	146	159	145	135
[7]	recettes réelles de fonctionnement corrigées (M€)	1 105	1 124	1 175	1 195	1 236	1 284
[8]= [6]/[7]	service de la dette (%)	10,0 %	11,1 %	12,4 %	13,3 %	11,7 %	10,5 %

	BUDGET PRINCIPAL	2005	2006	2007	2008	2009	2010
[9]	frais financiers (M€)	31	32	39	46	35	22
[10]	remboursement capital (M€)	66	78	84	89	91	91
[11]= [9]/[10]	charge totale de la dette (M€)	97	110	123	135	125	113
[12]	recettes réelles de fonctionnement corrigées (M€, note 5)	1 036	1 042	1 087	1 109	1 151	1 196
[13]= [11]/[12]	service de la dette (%)	9,3 %	10,6 %	11,3 %	12,2 %	10,9 %	9,4 %

note 1 : encours dette communautaire à court et long terme nette remboursement des fermiers

note 2 : les corrections effectuées sont celles figurant dans le tableau de l'épargne

note 3 : comprennent les frais financiers, le coût de la ligne de trésorerie et des instruments de couverture (comptes 66 figurant dans le tableau de l'épargne)

note 4 : comprend le remboursement "normal" du capital, hors remboursements anticipés (qu'il y ait ou non refinancement), hors préfinancement du FCTVA, hors terrains (ventes en annuités).

note 5 : les corrections effectuées sont celles portant sur budget principal figurant dans le tableau de l'épargne

8. LEXIQUE

Affermage

Contrat par lequel une collectivité publique confie à un fermier l'exploitation d'un service public préexistant. Les ouvrages et le matériel d'exploitation demeurent la propriété de la collectivité ; l'exploitation du service est réalisée aux risques et périls du fermier contre une rémunération versée par les usagers. Le fermier reverse à la collectivité publique une redevance destinée à contribuer à l'amortissement des investissements qu'elle a réalisés.

Autofinancement brut

Également appelé « épargne brute », l'autofinancement brut est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il est aussi égal à l'épargne de gestion diminuée des frais financiers.

Budget

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice (article L. 2311-1 du code général des collectivités territoriales). Il fixe les actions, services et investissements dont l'assemblée entend doter la collectivité et détermine l'impôt et le niveau d'emprunt indispensables pour financer la charge de leurs décisions. Le budget est unique et forme un tout (budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives).

Comptabilité

La comptabilité publique est régie par le principe de séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable. La comptabilité des collectivités territoriales est une comptabilité administrative, de droits constatés. Elle enregistre en dépenses et en recettes, non des mouvements de fonds effectifs, mais des ordres donnés (mandats et titres de recettes) au comptable public.

Compte administratif

Le compte administratif est le document par lequel l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il est soumis pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Compte de gestion

Le compte de gestion est le document dans lequel le comptable de la collectivité récapitule l'ensemble des opérations comptables auxquelles il a procédé durant la gestion comptable annuelle (art. D. 2343-2 et suivants du code général des collectivités territoriales).

Concession

La concession est un contrat par lequel une collectivité publique confie à un concessionnaire la création et la gestion d'un équipement ou d'un service public (décret du 30 octobre 1935, modifié par le décret n° 58-937 du 11 octobre 1958). La concession, prise en ce sens, se différencie de l'affermage par la prise en charge, par le concessionnaire, des travaux de premier établissement de l'équipement concédé.

Courbe de Lorenz

Représentation graphique de la répartition d'une masse au sein d'une population, illustrant sa concentration. La concentration est d'autant plus importante que la courbe est éloignée de la diagonale principale.

Dotation globale de fonctionnement

Instituée par la loi n° 79-15 du 3 janvier 1979, elle a succédé au versement représentatif de la taxe sur les salaires (V.R.T.S.). Plusieurs fois remaniée, elle constitue une recette de fonctionnement libre d'affectation. Elle est versée par l'État selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances. Elle est composée aujourd'hui pour les EPCI à fiscalité propre d'une dotation d'intercommunalité et d'une dotation de compensation.

Épargne de gestion

Résultat de la production des services, elle est égale aux recettes réelles de fonctionnement diminuées des dépenses réelles de fonctionnement, hors frais financiers.

Épargne nette

C'est la part de l'autofinancement brut qui permet de financer les investissements ; on l'obtient en déduisant le remboursement du capital de la dette de l'autofinancement.

Établissement public de coopération intercommunale

Selon l'INSEE, « les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Les EPCI sont régis par les principes de spécialité et d'exclusivité.

Exercice

Durée d'exécution des opérations d'un « budget », c'est l'année civile à laquelle correspond ce budget. Pour le fonctionnement, un délai complémentaire permet l'achèvement des opérations en cours d'exécution au 31 décembre ; c'est la « journée complémentaire ».

Fonds de compensation pour la TVA

Cette dotation d'État, créée par la loi de finances pour 1978, vise à compenser, sur la base d'un taux forfaitaire, une partie de la charge de TVA supportée par les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics bénéficiaires, sur leurs dépenses réelles d'investissement. Le délai initial de versement de 2 ans après la réalisation des investissements a été ramené à un an par la loi de finances 2009.

Garanties d'emprunts

Dans le champ de leurs interventions économiques et sociales, les collectivités territoriales et leurs EPCI peuvent accorder des garanties d'emprunts soit entre elles, soit à de nombreux organismes tels que sociétés d'économie mixte, offices ou sociétés d'HLM, associations, soit encore à des personnes de droit privé. En cas de défaillance de l'emprunteur, la collectivité garante doit supporter la charge du remboursement. Juridiquement, c'est un cautionnement personnel.

Indice de Gini

Indicateur synthétique des inégalités de contribution d'une population (par exemple les établissements imposables à la cotisation foncière des entreprises) à la constitution d'une masse (par exemple la base d'imposition à la cotisation foncière des entreprises). Il varie entre 0 (en cas d'égalité parfaite des contributions) et 1 (dans une situation d'extrême concentration).

Instruction budgétaire et comptable

L'instruction budgétaire et comptable est aux collectivités locales ce que le plan comptable général (PCG) est aux entreprises. L'instruction comptable « M14 » applicable à compter de 1997 pour la Communauté urbaine a d'ailleurs repris les principes du plan comptable général de 1999 (régularité, prudence, sincérité et permanence des méthodes), en intégrant les contraintes propres aux collectivités locales (budget présenté en équilibre par section, caractère limitatif des dépenses, séparation de l'ordonnateur et du comptable,...).

M14

Cadre juridique qui régit la comptabilité des communes, des établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif. Cette instruction est utilisée pour retracer les activités de la Communauté urbaine de Lyon de caractère administratif : budget principal, budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD), budget annexe du restaurant communautaire (BARC).

M49

Déclinaison de l'instruction M4 qui régit les services publics ayant un caractère industriel ou commercial (SPIC), la M49 est le plan comptable applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable. Ces services doivent notamment s'équilibrer par leurs recettes propres.

Maître d'œuvre

Le maître d'œuvre est le technicien (agent des services techniques ou prestataire de service) auquel une collectivité peut faire appel pour étudier et surveiller les travaux qu'elle conduit en tant que maître d'ouvrage.

Maître d'ouvrage

L'article 2 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 (modifiée par la loi n° 88-1090 du 1^{er} décembre 1988) définit le maître d'ouvrage comme la personne morale pour laquelle l'ouvrage est construit. Le maître d'ouvrage est donc le décideur initial et le payeur final de l'ouvrage.

Régie

Exécution d'un travail ou d'un service public par une collectivité publique elle-même, par opposition à l'exécution par un entrepreneur ou un délégataire.

Redevance

Somme due à un organisme public en contrepartie de la cession d'un bien ou de l'exécution d'un service.

Séparation de l'ordonnateur et du comptable

Dans le secteur public, la séparation ordonnateur/comptable répond au principe de spécialisation et de séparation des tâches : chacun a un rôle précisément défini par le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique. L'autorité qui exécute le budget et donne les ordres de paiement ou d'encaissement, est appelée l'ordonnateur. Celui qui manie les fonds, appelé le comptable, est généralement un fonctionnaire du Trésor Public nommé par le Ministère du Budget et des Finances.

Sociétés d'économie mixte

Les collectivités territoriales peuvent participer à la constitution de sociétés d'économie mixte, sociétés anonymes régies par la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 modifiée par la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983. Celle-ci a été codifiée au Code général des collectivités territoriales le 7 avril 2000 et modifiée par la loi n° 2002-1 du 2 janvier 2002. Les collectivités territoriales et leurs groupements doivent détenir, séparément ou à plusieurs, plus de la moitié du capital de ces sociétés et des voix dans les organes délibérants. La participation des actionnaires autres que les collectivités territoriales et leurs groupements ne peut être inférieure à 15 % du capital social (article L.1522-2 du CGCT).

Taux semi-global

Pour une taxe donnée, c'est la somme du taux communal, des taux syndicaux (lorsque la commune fait le choix de laisser fiscaliser les contributions attendues d'elle par les syndicats de communes auxquels elle appartient) et du taux de l'EPCI.

Taux global

Pour une taxe donnée, somme du taux semi-global, du taux du département et, le cas échéant, du taux de la région.

Taxe

Prélèvement pécuniaire fixé par voie d'autorité. Lorsqu'elle n'a pas de contrepartie, la taxe est un impôt (les taxes foncières, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe d'habitation, la taxe professionnelle, la taxe à la valeur ajoutée, etc. sont des impôts).

Vote du taux des taxes locales

En application des dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts et de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs EPCI doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 31 mars de chaque année. Toutefois, de manière dérogatoire pour 2010 et 2011, la date limite a été repoussée au 15 avril.

Zone d'aménagement concerté

La ZAC est une opération d'aménagement d'initiative publique permettant à la collectivité de maîtriser le programme d'urbanisation et notamment, le contenu, la densité, la forme, et la typologie des logements avec précision en vue de les céder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés.

TABLE DES ABRÉVIATIONS

AEQ :	activités équestres
AGB 16 % :	abattement général des bases
ALC :	allocation compensatrice
CCRS :	communauté de communes Rhône-Sud
CFE :	cotisation foncière des entreprises
CVAE :	cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DCRTP :	dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DGCL :	direction générale des collectivités locales
DI :	dotation d'intercommunalité
DRF :	dépenses réelles de fonctionnement
FCTVA :	fonds de compensation pour la taxe à la valeur ajoutée (voir le lexique)
FB :	taxe foncière sur les propriétés bâties
FNB :	taxe foncière sur les propriétés non bâties
FNGIR :	fonds nationaux de garantie individuelle des ressources
IFER :	imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
TLE :	taxe locale d'équipement
RCE :	réduction pour création d'entreprise
REI :	réduction pour embauche et investissement
RFIR :	réduction de la fraction imposable des recettes
RFIS :	réduction de la fraction imposable des salaires
RRF :	recettes réelles de fonctionnement
SPPS :	suppression progressive de la part des salaires
TASCOM :	taxe sur les surfaces commerciales
TEOM :	taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TH :	taxe d'habitation
TP :	taxe professionnelle
TSE :	taxe spéciale d'équipement
ZAC :	zone d'aménagement concerté (voir également le lexique ci-dessus)
ZFU :	zone franche urbaine
ZRU :	zone de redynamisation urbaine